



PARIS, le 16 septembre 2008 - N°223/D130

## Formation AGRICULTURE

---

Réunion du 15 mai 2008

|   |    |
|---|----|
| COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....        | 3  |
| LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ..... | 36 |
| AVIS D'OPPORTUNITÉ .....                | 37 |

---

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION Agriculture

- 15 mai 2008 -

---

Président : Guy PAILLOTIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France

Rapporteurs : Le chef du SCEES et son adjoint

Responsable de la formation : Marieke VAN DER ELST (01 41 17 52 67)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

|   |    |
|---|----|
| <b>Introduction</b> - M. Guy PAILLOTIN. ....  | 5  |
| <b>I. Bilan du programme à moyen terme 2004-2008</b> - M. Jean COIFFARD. ....   | 5  |
| <b>II. Les enjeux du moyen terme 2009-2013.</b> .....   |    |
| <b>Les grands axes du programme à moyen terme de la statistique agricole</b>  |    |
| Mme Céline ROUQUETTE.....   | 11 |
| <b>Les exigences européennes</b> - M. Christian GAY. ....   | 14 |
| <b>Les conséquences du Grenelle de l'environnement.</b>   |    |
| • <i>Les statistiques pour la connaissance des effets des produits phytosanitaires sur l'environnement</i> - M. Georges DECAUDIN.....   | 17 |
| • <i>Les statistiques pour la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles</i> – Mme Céline ROUQUETTE. ....   | 18 |
| Projet d'avis à moyen terme 2009-2013 - Mme Françoise DUSSERT.....  | 24 |
| <b>III. Avant-projet de programme 2009</b> - M. Philippe BONNEAU. ....  | 25 |
| Projet d'avis 2009 de la formation - Mme Françoise DUSSERT. ....  | 26 |
| <b>IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes et demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi N°51-7111 du 7 juin 1951 modifiée.</b>                       |    |
| ➤ Enquête aviculture 2008 - M. Georges DECAUDIN. ....   | 26 |
| ➤ Enquête de la pisciculture dans les DOM - M. Georges DECAUDIN. ....   | 28 |
| ➤ Recensement agricole 2010 et enquête associée sur les méthodes de production agricole<br>M. Georges DECAUDIN. ....  | 29 |
| ➤ Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux<br>Mme Céline ROUQUETTE. .... | 30 |
| ➤ Enquête sur l'aquaculture - MM. Pierre VERDIER et Marc CHAUVIÈRE. ....  | 31 |
| ➤ Demande d'accès à de données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP)<br>Mme Marie-Pierre DURU. ....  | 32 |
| <b>V. RICA : validation du plan de sélection</b> - M. Emmanuel CHANTRY ..... 33   |    |
| Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2008-2009 du RICA. ....  | 34 |
| <b>Conclusion</b> - M. Guy PAILLOTIN. ....  | 34 |

*LISTE DES PARTICIPANTS*

|                       |                                       |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Jean-François BASCHET | MIN AGRICULTURE PECHE                 |
| André BAUDELET        | CREDIT AGRICOLE SA                    |
| Jean-Marc BEGUIN      | INSEE                                 |
| Philippe BONNEAU      | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Jean-Pierre BUTAULT   | INRA ENGREF                           |
| Eric CAHUZAC          | INRA TOULOUSE                         |
| Paul CASAGRANDE       | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Emmanuel CHANTRY      | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Jean COIFFARD         | INSEE                                 |
| Philippe CUNEO        | CNIS                                  |
| Georges DECAUDIN      | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Nathalie DELAME       | INSEE                                 |
| Maurice DESRIERS      | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Françoise DUSSERT     | CNIS                                  |
| Michel EURIAT         | INSEE                                 |
| Patrick FALCONE       | MIN AGRICULTURE PECHE                 |
| Paula FERNANDES       | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Christian GAY         | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| le Directeur général  | UIPP                                  |
| Patrice GREGOIRE      | IFEN                                  |
| Ghislaine GRIMLER     | CNIS                                  |
| Véronique MOYNE       | CCMSA                                 |
| Guy PAILLOTIN         | Président de la formation Agriculture |
| Christophe PERROT     | INSTITUT DE L'ELEVAGE                 |
| Claire PLATEAU        | INSEE                                 |
| Alain REUGE           | FGA CFDT                              |
| Céline ROUQUETTE      | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Philippe SILHOL       | GROUPEMENT NAL INTERPROF SEMENCES     |
| Evelyne SIROTA        | SCEES MIN AGRICULTURE PECHE           |
| Marieke VAN DER ELST  | CNIS                                  |
| Pierre VERDIER        | BCS MIN AGRICULTURE PECHE             |

*Absents excusés :*

|              |          |
|--------------|----------|
| Marc GUERIN  | CEMAGREF |
| Antoine SUAU | FNSEA    |

*La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Guy PAILLOTIN.*

## INTRODUCTION

### Philippe CUNEO

Virginie Madelin a rejoint l'Insee et n'est donc pas parmi nous aujourd'hui.

### Guy PAILLOTIN

Bonjour à tous. Notre ordre du jour est extrêmement chargé. Il nous faut aujourd'hui jeter un regard sur le passé et débattre du programme à moyen terme 2009-2013. Cette réunion sera donc consacrée aux orientations stratégiques.

En matière de statistique, les orientations stratégiques doivent s'inscrire dans une continuité méthodologique. Les mesures de la statistique agricole constituent un « thermomètre », dont il est nécessaire d'assurer en permanence la fiabilité et la neutralité. De fait, la tentation est grande de rendre responsable le thermomètre de chaque poussée de fièvre. Nous devons donc porter la plus grande attention à la fiabilité de nos mesures.

Parallèlement, la statistique agricole se doit d'évoluer pour étendre la quête de données fiables et robustes à de nouvelles problématiques. En effet, de nouvelles questions nous sont posées, à mesure que la société elle-même évolue.

L'enjeu est donc de conserver des mesures fiables et faire évoluer le système pour répondre aux nouvelles demandes. Nous sommes ici pour relever ce défi. Les nouvelles problématiques sont liées notamment à l'évolution de l'agriculture mondiale, aux exigences de la politique agricole commune (PAC), à l'évolution des métiers et des fonctions de l'agriculture ainsi qu'aux préoccupations plus récentes de nos sociétés modernes en matière d'environnement et de santé.

Dans ce contexte, il nous faut prendre en compte la capacité limitée de l'Etat à financer des actions nouvelles. Un certain nombre de contraintes nous conduisent en effet à prioriser nos actions.

Au cours de cette réunion, je vous invite à mettre de côté vos préoccupations spécifiques, pour envisager sous un angle stratégique l'évolution à moyen terme de la statistique agricole. Nous ne pouvons nous contenter d'un échange entre les producteurs de la statistique et des consommateurs de données dont l'unique motivation serait d'exprimer leurs besoins lors de leur participation à cette formation. Les chiffres produits par la statistique publique contribuent, de fait, au bien public. Chacun se doit d'en faire autant. Il s'agirait, aujourd'hui, d'aller au-delà des demandes corporatistes pour envisager, ensemble, le moyen de satisfaire avec des moyens limités la demande d'intérêt public pour les statistiques agricoles.

## I. Bilan du programme à moyen terme 2004-2008

### 1. Présentation

#### Jean COIFFARD

Ma présentation porte sur le bilan du programme à moyen terme qui arrive à échéance cette année. Ce bilan entre dans le cadre plus général du bilan de l'ensemble des activités de la statistique publique effectué par Bernard GUIBERT et moi-même. J'ai personnellement en charge, entre autres, la partie « Agriculture » de ce bilan.

Nous partirons des éléments généraux ayant intéressé la statistique publique, avant d'envisager les avancées spécifiques au secteur de l'agriculture. Nous terminerons par quelques perspectives.

*a. Les investissements lourds réalisés*

Parmi les investissements lourds réalisés, le recensement de la population ne nous intéresse que modérément. La refonte des grands répertoires et l'utilisation des sources administratives, en revanche, ont été au cœur des travaux réalisés durant la période. L'observation des prix quant à elle n'a pas été aussi intense dans l'agriculture. Nous aurons l'occasion de revenir, enfin, sur la diffusion gratuite par internet.

La refonte des grands répertoires s'est traduite par la mise en œuvre de la troisième génération du répertoire Sirene. Pour le secteur agricole, le problème est celui de la couverture des exploitations agricoles. Dans ce domaine, il n'a pas été possible d'aller aussi loin que ce que le Cnis avait souhaité en début de programme, essentiellement pour des raisons techniques. En effet, les exploitations « peu professionnelles » ou de faible taille économique n'ont pas encore vocation à être immatriculées dans le répertoire Sirene. Or il a été décidé de maintenir ces petites exploitations dans le champ d'observation de la statistique agricole, notamment en vue du prochain recensement de l'agriculture prévu pour 2010. Dans ces conditions, près de 20 % du champ pourrait ne pas être couvert par le répertoire. Ceci aura pour effet de brider également l'utilisation des fichiers administratifs dans le cadre de certains travaux – celle-ci étant fréquemment liée à l'identification par un SIRET.

La diffusion gratuite par internet s'inscrit dans le cadre d'une évolution générale de la statistique publique. Le Scees a fait mieux que tenir son rang dans cette opération, en mettant à disposition sur son site l'ensemble de ses données publiées. L'accès aux métadonnées reste néanmoins à améliorer. En parallèle, il convient de signaler l'ouverture du site de la statistique publique, il y a de cela deux ans.

*b. L'évolution des demandes adressées à la statistique publique*

La période 2004-2008 a été marquée par le passage d'une demande liée pour l'essentiel à des besoins nationaux, à l'expression de besoins locaux et régionaux. En outre, la période se caractérise par la montée en charge des initiatives européennes.

D'autres préoccupations sont également apparues comme l'évaluation des politiques publiques, le développement durable ou encore la globalisation de l'économie.

*c. La réorganisation de la statistique agricole*

A ce titre, il convient d'évoquer la refonte de l'organisation territoriale du Scees, se traduisant par la disparition des échelons départementaux. Cette réorganisation est à l'origine de gains de productivité importants et d'économies au niveau des effectifs. La diffusion de la quasi-totalité des résultats statistiques au niveau départemental a toutefois pu être maintenue.

*d. La valorisation des sources administratives*

L'utilisation des sources administratives constituait un élément important des avis exprimés par le Cnis en 2003-2004. Plusieurs travaux ont été réalisés en ce sens. Le plus significatif semble être le fort allègement des enquêtes semestrielles sur les bovins, les deux enquêtes européennes en question ayant été remplacées ou fortement réduites par l'utilisation de la base d'identification nationale des bovins en lien avec la PAC.

La période a également permis d'apparier les fichiers fiscaux de la Direction générale des impôts, avec l'échantillon du Réseau d'information comptable agricole (RICA), de façon à appréhender les revenus non agricoles des ménages agricoles.

Un puits de données administratives sera alimenté à partir du fichier des aides versées. Celui-ci ne sera pas utilisé directement pour produire de la statistique mais pour conforter les procédures statistiques, d'une part, au niveau de la préparation de la collecte et, d'autre part, au niveau des contrôles.

L'inventaire communal a également été remplacé par la Base permanente des équipements (BPE). Cela s'inscrit dans le sens des orientations générales préconisées par le Cnis, à savoir le recours aux sources

administratives. De fait, la BPE sera alimentée par les sources administratives. Nous avons estimé que l'essentiel des utilisations de l'inventaire communal pourraient être couvertes par la BPE. L'abandon de l'inventaire communal suscite néanmoins un certain nombre de regrets. Il ne sera dorénavant plus possible de connaître les utilisateurs des équipements ou de percevoir l'attractivité des communes.

En tout état de cause, l'utilisation des sources administratives dans le domaine agricole requiert une stabilité et une pérennité des fichiers. Or les évolutions de la PAC et des applications administratives mettent en défaut cette stabilité. La complexité du système d'information partagé entre le ministère, ses directions et certains organismes tiers est également à l'origine de certaines difficultés.

#### *e. La connaissance de l'emploi*

L'amélioration de la connaissance de l'emploi est un des thèmes importants couverts durant la période. D'une part, la connaissance des situations professionnelles a progressé, bien que la qualification et les métiers ne soient pas encore décrits de façon suffisamment fine. D'autre part, les fichiers de la Mutualité sociale agricole (MSA) ont été utilisés pour compléter le suivi de l'emploi salarié. La connaissance de l'emploi non salarié, en revanche, demeure imparfaite. Il s'agira, à l'avenir, de concilier les différentes sources disponibles pour le cerner plus efficacement.

#### *f. La réalisation d'enquêtes sectorielles sur des segments fins*

Des enquêtes ont été réalisées concernant l'alimentation porcine, la production de légumes, les bâtiments d'élevage, les vergers et l'aviculture. L'enquête sur les signes officiels de qualité s'est, quant à elle, avérée plus complexe que prévue, tant au niveau de la conduite de l'enquête qu'au niveau de l'interprétation des résultats. Pour ce qui est de l'agriculture biologique, nous en sommes à rechercher les pistes les plus prometteuses pour exploiter au mieux les fichiers existants.

#### *g. Les thèmes agro-environnementaux*

Une enquête lourde a pu être évitée grâce à la constitution de batteries de ratios appliqués à des chiffres existants sur les déchets issus de l'agriculture. Une enquête sur l'eau et l'assainissement a été réalisée pour le compte du MEDAD. Des travaux ont également été menés sur la consommation d'énergie des exploitations agricoles par le biais de questions complémentaires sur les consommations physiques dans le RICA.

Deux opérations d'envergure ont par ailleurs été menées sur l'utilisation des sols : Teruti (France) et Lucas (UE). Le programme Teruti a été revu durant la période et fonctionne correctement. Le programme européen Lucas, en revanche, pose quelques questions. Au vu des premières expériences, des inquiétudes pèsent sur la capacité du programme à relayer efficacement le système français Teruti. Un bilan devra être fait avant de suivre les recommandations d'Eurostat.

Une enquête est également prévue, en 2008, sur le traitement des effluents. S'agissant de l'impact des pratiques culturales sur les ressources et les milieux, une première enquête a été menée sur les grandes cultures, en 2006, avant extension, en 2007, à la viticulture.

#### *h. Le maintien des dispositifs existants*

Parallèlement aux nouvelles enquêtes, un certain nombre de travaux récurrents ont été poursuivis parmi lesquels : l'enquête bisannuelle sur la structure des exploitations agricoles, les comptes annuels de l'agriculture et les indices des prix agricoles, les enquêtes de production annuelles et de conjoncture infra-annuelles, le recensement de la salmoniculture et de la pisciculture marine (2008).

#### *i. La refonte de la statistique des pêches maritimes*

Bien qu'elle relève de la formation agriculture, la statistique des pêches maritimes n'est pas tenue par le Scees mais par le service statistique de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Un des problèmes de cette statistique est qu'elle interfère à plusieurs niveaux avec la police des quotas. En outre, les obligations européennes étaient mal respectées jusqu'alors, avec pour conséquence un certain nombre d'amendes et d'astreintes. Le système est aujourd'hui en complète refonte. Par ailleurs, des enquêtes ont été lancées en sous-traitance sur des aspects plus économiques.

*j. Les perspectives à moyen terme*

Les perspectives à moyen terme sont fortement sous l'influence du prochain recensement de l'agriculture, programmé pour 2010. De fait, ce recensement mobilisera des moyens importants sur toute la période pour la préparation, la collecte et l'exploitation. Avec les moyens restants, il nous faudra tenter de répondre à tous les défis planétaires, environnementaux et alimentaires. Il nous faudra aborder également certains des thèmes débattus lors du colloque organisé par le Scees en septembre 2007 : l'agriculture et la ruralité ; le géoréférencement de l'information de base ; le développement des entreprises de travaux agricoles et de travaux forestiers ; etc.

**Guy PAILLOTIN**

Merci pour cette synthèse des travaux accomplis. Je propose d'ouvrir le débat.

**2. Débat**

**Jean-François BASCHET, DGPEI**

Ma question porte sur Teruti / Lucas. Le dernier paragraphe de l'avis n°5 mentionne la modification de l'échantillonnage de Lucas en 2005, tout en indiquant que la France a conservé l'échantillonnage Teruti / Lucas afin de n'entraîner aucune rupture de série. Dans les faits, nous constatons malgré tout une rupture entre la série Teruti 1992-2004 et la série 2005-2006. Les dernières publications du Scees, portant sur 2005-2006, ne proposent aucun raccord avec la série antérieure.

**Christian GAY**

L'enquête Teruti est menée depuis fort longtemps pour permettre une observation de l'utilisation du territoire en France. Il y a quelques années, Eurostat a envisagé, en collaboration avec la DG Agriculture, de lancer une opération européenne sur le sujet. C'est ainsi qu'est née l'opération Lucas. Celle-ci fut, dans un premier temps, axée sur l'agriculture en vue de faciliter les comparaisons entre États-membres. La méthodologie utilisée – inspirée au départ des expériences françaises, espagnoles et italiennes – a été profondément remaniée après seulement deux années d'expérimentation. Entre-temps, nous avons tenté de rapprocher le système Teruti du système mis en œuvre par Eurostat, en renouvelant notamment l'ensemble de notre échantillon. C'est pourquoi, des différences apparaissent entre les résultats nouveaux et ceux issus de l'ancienne série. Dans le même temps, l'opération Lucas a elle-même été modifiée et la France a gardé la manière de faire, programmée au départ par Eurostat .

Du reste, la plupart des États-membres ont aujourd'hui abandonné ces expérimentations, le texte communautaire de référence étant dorénavant obsolète. Eurostat y consacre encore des moyens, par l'intermédiaire de consultants extérieurs.

**Jean-François BASCHET**

La formulation de l'avis me semble ambiguë. En réalité, il existe une rupture de série, due au changement d'échantillon.

**Jean-Pierre BUTAULT, INRA**

Nous conservons quelques inquiétudes concernant Teruti. De fait, cet instrument était très utile à la recherche. Or les chercheurs ne retrouvent pas la qualité qui était celle des exercices précédents.

Quoi qu'il en soit, je partage le point de vue exprimé quant au bilan du moyen terme 2004-2008. Durant cette période, les relations ont été nombreuses entre la recherche et la statistique avec un effet positif sur le développement des recherches. Pour l'INRA, l'accès au « code commune » dans une large part des

sources a constitué un réel progrès. Cela nous a permis d'avancer dans la résolution des problèmes de spatialisation.

Cela étant, nous constatons une dégradation très importante des données fournies par Eurostat. Par exemple, les chiffres en valeur et en prix 2000 des comptes nationaux diffèrent d'un pays à l'autre. De même, certains indices de prix s'avèrent totalement aberrants. Il me semblait utile de soulever ce point, bien qu'il concerne davantage Eurostat. Peut-être faudrait-il envisager de faire remonter ce type d'observations ? Nous nous interrogeons, de fait, sur l'accentuation des exigences d'Eurostat – exigences que certains pays ne sont pas en mesure de satisfaire.

### **Guy PAILLOTIN**

Je souhaiterais que les temps changent et que l'INRA apporte la preuve, autour de cette table, de l'intérêt public de ses recherches. Cela ne va pas de soi. L'INRA qui, parmi d'autres, bénéficie de financements publics pour obtenir des statistiques, ne peut se contenter d'exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction. Il conviendrait de nous donner les raisons pour lesquelles la statistique publique se doit de servir gratuitement les recherches de l'INRA.

Je défends les personnels du système statistique public dont les efforts sont considérables. Il conviendrait de justifier clairement les efforts qui leur sont demandés.

### **Eric CAHUZAC, INRA**

L'INRA utilise gratuitement la statistique publique mais participe également à la réflexion mise en œuvre par les producteurs de données. Le bilan du moyen terme 2004-2008 met d'ailleurs en évidence la collaboration engagée avec la MSA en vue d'apporter un éclairage sur l'emploi agricole, et plus particulièrement sur l'emploi non salarié. Nous tenterons d'apporter des éléments de réflexion sur ce point à la MSA, dans le cadre d'une convention.

L'INRA s'est par ailleurs fortement impliqué dans la journée du Scees de septembre 2007. Une note a ainsi été produite pour tenter d'améliorer la statistique agricole. Nous nous félicitons que certains points de cette note aient par la suite été repris.

Nous proposons donc un retour sur l'utilisation que nous faisons des données. Nous sommes heureux que les producteurs de données nous fassent ainsi confiance et nous associent à leur réflexion. Il me semble que le système y trouve une certaine cohérence. Cela étant, il subsiste quelques points d'achoppement. Les groupes de travail organisés à l'issue de la journée de septembre 2007, par exemple, auraient pu laisser davantage de place aux utilisateurs.

### **Guy PAILLOTIN**

Vos arguments ne sont guère convaincants. L'utilisation par l'INRA de données publiques pour soutenir les travaux de la MSA ne répond à aucune demande publique. Nous nous devons, au sein de cette formation, de mener une réflexion sur l'intérêt public. L'UIPP, ici représentée, participe à la construction de statistiques sur l'utilisation des phytosanitaires – la demande publique portant précisément sur la réduction de celle-ci. Qu'en est-il des recherches de l'INRA ?

Je souhaiterais que l'INRA ne confonde pas son statut public avec l'intérêt public. Des demandes seront exprimées. Il nous faudra cependant orienter l'effort de la statistique publique en direction de celles répondant à des demandes publiques. Si certaines demandes de l'INRA ne devaient répondre à aucune demande publique, il conviendrait que l'INRA se « débrouille » autrement.

**Philippe CUNEO**

Il conviendrait que l'INRA soit plus précis dans ses reproches adressés à Eurostat. Si vous estimez faire face à une dégradation de la statistique européenne, il pourrait être intéressant d'identifier clairement les mesures et les domaines concernés.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas ici pour débattre du budget de l'INRA.

Par ailleurs, notre formation a pour but de permettre l'expression des demandes. Nous n'en sommes pas encore à prioriser celles-ci, bien qu'il soit nécessaire d'en justifier l'intérêt.

**Guy PAILLOTIN**

Nous avons, de fait, des priorités. Il nous faudra tenir compte des demandes publiques.

**Jean-Pierre BUTAULT**

Je ne comprends pas ces accusations formulées à l'encontre de l'INRA. Comment ne pas voir que l'INRA travaille pour le bien public ? De toute évidence, la recherche doit s'appuyer sur la statistique pour avancer dans le sens de l'intérêt public. Je ne comprends pas l'acharnement dont vous faites preuve.

**Guy PAILLOTIN**

Je demande simplement à l'ensemble des intervenants au sein de cette formation de ne pas se prévaloir du fait d'être un organisme public pour ne pas justifier de l'intérêt public de leurs recherches. Compte tenu du coût représenté par la production des statistiques, je demande à chacun de justifier de l'intérêt public de ses demandes.

**Michel EURIAT, INSEE**

Je formulerai pour ma part une remarque sur les connexions entre la statistique agricole et le répertoire Sirene. Il a été fait allusion à l'absence de couverture d'un certain nombre de petites exploitations. Or il conviendrait de prendre en compte l'aspect administratif et l'aspect statistique de Sirene.

Sirene est un répertoire interadministratif dont la tenue est régie par un certain nombre de textes. A ce titre, le champ des entreprises agricoles est normalement couvert depuis des années.

Parallèlement, Sirene sert de base aux répertoires statistiques utilisés par l'ensemble du système statistique. En outre, le nouveau règlement européen sur les répertoires statistiques prévoit la couverture de l'agriculture, c'est-à-dire des exploitations.

Je suis donc surpris par le chiffre avancé de 20 % des exploitations non couvertes par le répertoire Sirene. Il nous faudra étudier la question. Cela me semble d'autant plus curieux que le Ministère de l'agriculture a récemment mis en place une banque nationale des usagers, entièrement articulée sur le répertoire inter-administratif Sirene. Le problème pourrait être d'établir le lien entre les exploitations au sens statistique et les unités du répertoire Sirene afin d'utiliser plus facilement les fichiers administratifs pour la production des statistiques agricoles. Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir.

**Guy PAILLOTIN**

L'objectif de notre discussion sera de savoir quelles sont les priorités justifiées, au regard de l'intérêt public et compte tenu des orientations un peu nouvelles de la statistique agricole.

Avant de clore l'examen du bilan, je souhaiterais rendre hommage à Virginie Madelin, qui fut une animatrice exemplaire de ces travaux.

## II. Les enjeux du moyen terme 2009-2013.

### 1. Les grands axes du programme à moyen terme de la statistique agricole

#### Céline ROUQUETTE

Le projet de programme à moyen terme de la statistique agricole est le fruit d'un travail de 18 mois, mené par l'ensemble des producteurs de statistiques agricoles. La réflexion s'est appuyée notamment sur une série d'entretiens avec les différents utilisateurs au sein du ministère comme à l'extérieur. Un séminaire a également été organisé en septembre 2007. Les besoins ainsi recueillis ont ensuite été analysés, en interne, par des groupes de travail. Le choix a été fait de n'accorder aucune influence supplémentaire aux utilisateurs au sein des groupes de travail. De fait, il appartenait aux statisticiens agricoles de confronter les besoins exprimés et les obligations européennes avec les moyens disponibles en vue d'élaborer le programme à moyen terme.

Le constat initial est celui d'un système statistique riche mais fortement contraint par les obligations européennes. Le moyen terme 2009-2013, largement structuré autour du recensement de l'agriculture, se caractérise donc par un accent mis sur la valorisation et l'amélioration des données existantes, plutôt que sur la construction d'opérations nouvelles. L'objectif sera néanmoins de conserver les moyens d'anticiper sur des questions émergentes.

Le premier élément est d'investir davantage encore sur les concepts et les méthodes afin de s'adapter aux évolutions de l'agriculture et des structures agricoles (concentration, diversification des formes sociétaires, etc.). Il s'agira également de s'adapter aux évolutions des sources disponibles et plus particulièrement à l'évolution des sources administratives. La première réflexion portera sur le concept d'exploitation professionnelle, très utile sur le moyen terme passé, dont on constate, aujourd'hui, l'obsolescence au moment d'analyser concrètement et dans le détail l'agriculture dite productive.

Un deuxième point est qu'il conviendra également d'aller au-delà des zonages administratifs actuels pour faire face à la multiplication des demandes relatives à des territoires fins voire spécifiques à certaines problématiques. Le zonage en petites régions agricoles, datant des années 50, pourra notamment être révisé.

Les besoins concernant une information finement localisée s'expriment notamment auprès de nos services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE). De même, le développement du géoréférencement des données (administratives et d'enquêtes) suscite de nombreuses attentes. Ceci devra nous inciter à donner davantage de souplesse aux dispositifs d'enquêtes, de façon à mieux satisfaire les demandes locales. Il s'agira de mettre les services régionaux en capacité de développer rapidement des enquêtes spécifiques ou de procéder à des extensions locales des dispositifs nationaux – ce qui nécessitera un appui dans le tirage d'échantillons, dans la validation des projets d'enquêtes et dans l'exploitation des données locales.

Il conviendra également de poursuivre les investissements du précédent moyen terme dans l'utilisation des fichiers administratifs. Les fichiers d'aides du deuxième pilier de la PAC pourront ainsi être utilisés ; les travaux réalisés sur la BDNI bovine pourront être étendus aux autres cheptels ; les données sur l'emploi pourront être davantage exploitées.

Enfin, il s'agira de réduire le décalage entre ce qui est produit par le biais de Teruti-Lucas et les souhaits d'utilisation de la source ; il y aura des efforts méthodologiques à faire autour de Teruti. Le RICA, qui tend à devenir un élément central de nos statistiques, nécessitera lui aussi une rénovation, notamment au niveau des méthodes d'échantillonnage. Il conviendra également d'en envisager l'extension aux DOM, telle que prévue par les règlements européens.

Compte tenu de l'évolution de l'ensemble de la statistique publique, certaines opérations ne seront pas reconduites. L'enquête sur les signes officiels de qualité et d'origine ne sera pas renouvelée, n'ayant pas permis de répondre à certaines demandes détaillées, notamment en raison des contraintes de secret statistique. Du reste, un observatoire de l'INAO devrait voir le jour avec des bases de données administratives.

La Base permanente des équipements se substituera en partie à l'inventaire communal. Cela étant, des outils méthodologiques seront développés par le réseau régional de l'Insee, en vue d'analyser cette base. Un outil d'estimation des zones de chalandise sera notamment mis à disposition.

En dépit de ces allègements, un certain nombre d'opérations menées par le passé ont fait l'objet de demandes de renouvellement – nous conduisant à proposer un programme de reconduction relativement ambitieux. Ces enquêtes réclamées par les utilisateurs porteront notamment sur l'aviculture, l'énergie, la propriété foncière, les pratiques culturelles, etc. Ces enquêtes s'ajouteront aux enquêtes obligatoires<sup>1</sup>

### **Jean-Marc BEGUIN**

Il conviendrait de faire référence à des enquêtes ne répondant pas à la statistique communautaire, plutôt qu'à des enquêtes non obligatoires. De fait, ces enquêtes seront obligatoires. Il faudrait parler d'enquêtes non imposées par les règlements européens

### **Céline ROUQUETTE**

Effectivement, les enquêtes aujourd'hui imposées par les règlements européens sont le recensement agricole de 2010, l'enquête Vergers de 2012, l'enquête Structures de 2013 ainsi que les enquêtes annuelles et infra-annuelles.

Ce programme déjà lourd ne laissera que peu de moyens pour des opérations nouvelles. Une enquête de suivi des nouvelles exploitations pourrait néanmoins faire l'objet d'une réflexion. Il s'agirait de mettre en place un panel de type SINE, destiné à mesurer notamment les taux de survie des exploitations.

Ce projet a été bâti en fonction des besoins actuellement connus. Si des besoins nouveaux émergeaient, il nous faudrait bien évidemment rediscuter les priorités du moyen terme. Il en serait de même si les moyens de la statistique agricole venaient à être réduits.

### **Guy PAILLOTIN**

Vous avez su exprimer la nécessité pour cette instance de dégager des priorités dans la mesure où les moyens de la statistique agricole s'avèrent insuffisants.

### **Christophe PERROT, Institut de l'élevage**

Vous avez évoqué l'intensification du recours aux fichiers extérieurs. Compte tenu des progrès réalisés par le biais de la BDNI bovine, je suis surpris que vous n'envisagiez pas d'utiliser le fichier des quotas laitiers. La donnée ayant été demandée aux éleveurs en 2000, il serait sans doute judicieux et nettement plus économe de l'obtenir par le biais des fichiers. Le transfert pourrait être automatisé.

### **Céline ROUQUETTE**

Nous utilisons déjà ces fichiers.

### **Christophe PERROT**

Dans le cadre des enquêtes Structures, nous sommes pour le moment contraint d'opérer des appariements relativement lourds. Qu'en sera-t-il pour les données du recensement agricole de 2010 ?

**Christian GAY**

Vous souhaiteriez obtenir, en même temps que les données tirées des enquêtes Structures, les informations sur les quotas laitiers correspondants aux mêmes exploitations ?

**Christophe PERROT**

Cela permettrait, me semble-t-il, d'alléger le questionnaire. Dans le cadre du recensement agricole de 2010, ces informations pourraient être pré-remplies sur le cheptel présent.

**Christian GAY**

Nous ne devons pas négliger la différence qui subsiste entre une exploitation agricole et un détenteur administratif. Ces deux concepts sont différents. Il me semble qu'une amélioration *a posteriori* du fichier pourrait davantage être envisagée. Il s'agirait d'enrichir le fichier à l'issue de l'enquête avec des informations exogènes après s'être assuré de la correspondance des concepts.

**Christophe PERROT**

Nous pourrions mentionner explicitement le fichier des quotas laitiers dans le projet de programme statistique à moyen terme. La sortie du dispositif étant prévue pour 2014, il conviendrait de recueillir cette donnée tant qu'elle existe.

**Guy PAILLOTIN**

Pour quelles raisons ?

**Christophe PERROT**

Ceci pourrait nous éclairer sur les transformations du secteur laitier, dans la perspective de la sortie des quotas en 2014-2015. L'actualité politique promet d'être intense dans ce secteur, d'autant que des transferts territoriaux se dessinent. La restructuration à l'échelle territoriale est aujourd'hui très contrastée.

**Jean-Marc BEGUIN**

Estimez-vous avoir pris en compte la remarque de Michel Euriet ? Si l'écart entre l'état actuel du répertoire Sirene et la couverture envisagée pour le recensement agricole de 2010 s'avère effectivement de 20 %, l'inclusion dans le répertoire des exploitations manquantes représentera un chantier considérable. Ceci pourrait nous contraindre à opérer des arbitrages. Je souhaiterais que cette dimension soit explicitement prise en compte dans le cadre du programme à moyen terme 2009-2013. De façon plus secondaire, il conviendrait d'envisager d'améliorer ou non les choses d'ici 2010.

**Véronique MOYNE, CCMSA**

Il serait intéressant que nous examinions cet écart. Nos données sur la couverture sociale des accidents du travail pourraient constituer un élément facilitateur fort, notamment vis-à-vis des « solidaires ». Nous pourrions ainsi couvrir près de la moitié des quelques 100 000 exploitations manquantes.

**Jean-Marc BEGUIN**

Le fait de s'appuyer sur la MSA pour inclure 50 000 exploitations supplémentaires dans le répertoire – dans le cadre d'une opération plus ou moins automatisable – représenterait un gain très important.

**Véronique MOYNE**

Ceci pourrait nous permettre d'identifier les exploitations constituant l'écart. Cela étant, il conviendrait de ne pas reporter le coût de l'opération sur d'autres.

**Céline ROUQUETTE**

La note mentionne des travaux méthodologiques dans la préparation du recensement, destinés à repérer les unités enquêtées. Cela fait partie des chantiers importants.

**Jean-Marc BEGUIN**

Je considère que la note n'est assez explicite sur ce point.

**2. Les exigences européennes****Christian GAY**

Le programme statistique communautaire est en décalage d'un an avec le nôtre. Ce programme, ayant fait l'objet d'une décision du Parlement et du Conseil des ministres, est en cours d'exécution et s'étendra sur la période 2008-2012.

*a. Les orientations générales du programme communautaire*

Le programme communautaire met l'accent sur le rôle de la statistique dans l'intégration européenne, en matière économique, sociale et environnementale. Le programme insiste notamment sur la nécessité d'évaluer les besoins en matière d'initiative politique. De fait, il devient nécessaire de récupérer un certain nombre d'informations afin d'alimenter les initiatives politiques. Le programme met également en avant le rôle d'Eurostat et la nécessité d'une coopération entre les producteurs de données, au sein d'un système statistique européen. Le programme définit également les types d'actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Les objectifs au niveau européen sont multiples. Il s'agira dans un premier temps d'aboutir à une meilleure réglementation statistique. Aujourd'hui, des actions sont encadrées par un certain nombre de textes mais peuvent également être menées de façon directe ou par le biais d'accords avec les états membres. L'objectif d'Eurostat est de remplacer, autant que faire se peut, les accords par de la législation. A cette occasion, il s'agira de refondre et de simplifier la législation. Les actions les moins prioritaires pourront également être abrogées ou révisées.

Le second objectif affiché est le contrôle de conformité. Il s'agira pour Eurostat de s'assurer que les États-membres déclinent correctement le programme.

Le troisième objectif est l'accroissement de la capacité de réponse aux utilisateurs. L'idée est de favoriser la combinaison des sources de façon à limiter les charges. Le recours à des modules *ad hoc* dans les enquêtes existantes pourra également être envisagé. Il s'agira de tenir compte aussi du poids des pays dans les agrégats européens. De fait, les processus uniformes ne conviennent guère à la diversité des situations agricoles au sein des différents pays. Enfin, Eurostat n'exclut pas d'utiliser des échantillons européens dans certains cas particuliers.

Le quatrième objectif concerne la diffusion. On retrouve ici un encouragement à développer l'utilisation d'internet. En outre, Eurostat met l'accent sur l'équilibre coût / avantage. Il s'agira de tenir compte de la

charge pesant sur les répondants en proposant des méthodes de réexamen de l'existant et d'évaluation des nouvelles demandes.

*b. Les orientations en matière de statistique agricole*

La statistique agricole est le reflet du haut degré d'intégration de l'agriculture en Europe. Le programme tient donc compte de l'importance de la PAC et du budget consacré à l'agriculture au niveau européen. Le programme prend également en considération le rôle essentiel que la statistique continue de jouer dans les processus décisionnels de la politique agricole et des politiques connexes.

Le constat est que la statistique agricole « traditionnelle » demeure essentielle à la gestion des marchés. De fait, la DG Agriculture en est un utilisateur important. Celle-ci n'entend pas voir le poids de l'existant réduit, tant la statistique est nécessaire au pilotage des marchés agricoles. Cela étant, d'autres thèmes politiques émergent auxquels correspondent des demandes statistiques. Parmi ces thèmes figurent : le développement rural, le lien entre agriculture et environnement, la sécurité alimentaire (d'un point de vue qualitatif et quantitatif). Le projet européen intègre également une réflexion sur le développement du marché des denrées biologiques. La définition d'indicateurs spécifiques pour la gestion environnementale et la durabilité des forêts est par ailleurs envisagée de même que, pour la pêche, la poursuite et le suivi d'une politique maritime même si cela n'est pas bien explicité dans les intentions européennes.

*c. La déclinaison du programme communautaire*

L'exécution du programme communautaire se traduira par un recensement de l'ensemble des exploitations agricoles européennes en 2010. Le Portugal, l'Espagne et la Grèce effectueront toutefois ce recensement dès 2009. L'enquête décennale sur la viticulture sera par ailleurs menée en 2009-2010. Une enquête sur les méthodes de production agricole sera également conduite en lien avec le recensement.

En vue de constater les évolutions des structures agricoles européennes, deux enquêtes par échantillonnage ont été programmées pour 2013 et 2016. Les enquêtes traditionnelles sur le bétail et les récoltes seront poursuivies. L'évaluation du revenu des ménages du secteur agricole quant à elle fait encore débat.

Parallèlement, le programme communautaire nous conduira à nous engager dans l'élaboration d'indicateurs de développement durable et d'indicateurs agro-environnementaux. Il nous faudra également produire de nouvelles informations sur la politique maritime. Cette dernière orientation demeure cependant relativement obscure.

A la marge, nous aurons également à poursuivre la surveillance de la sécurité des aliments en lien avec la Direction des statistiques de santé (Eurostat) et la Direction générale de l'alimentation (MAP). Nous aurons également à conduire les études tournant autour des déchets concernant l'agriculture. Il nous faudra également recueillir des informations concernant les dépenses environnementales.

Les enquêtes portant sur les industries agroalimentaires seront également menées. Cependant, elles ne relèvent pas de notre formation.

*d. La réforme juridique de la statistique agricole*

2008 sera une année particulière pour la statistique agricole dans la mesure où la plupart des textes réglementaires sont arrivés à échéance en 2007. Nous sommes donc en pleine réforme juridique de la statistique agricole. Un certain nombre de textes sont en discussion au niveau du Conseil des ministres et du Parlement.

Deux textes sont pratiquement finalisés : l'un portant sur la refonte des statistiques sur les animaux et la viandes ; l'autre sur le recensement agricole et les enquêtes 2013 / 2016. Ces deux textes ont été approuvés par les instances qui préparent le travail du Conseil des ministres et doivent être examinés en première lecture par le Parlement, le 20 mai prochain.

Un autre texte concernant l'aquaculture a fait l'objet d'un examen par des juristes/linguistes, le 24 avril dernier. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes.

Le texte qui nous préoccupe le plus est celui portant sur les produits phytopharmaceutiques. La directive cadre sur les pesticides en Europe est aujourd'hui en discussion, de même qu'un règlement particulier sur les mises en marché. Après six réunions du groupe statistique du Conseil et une réunion du groupe agriculture du Conseil, nous sommes parvenus à finaliser les contours de ce que devrait être la statistique sur les pesticides : des informations annuelles sur les mises en marché des produits phytopharmaceutiques, ainsi qu'un croisement sur une période quinquennale entre les surfaces et les produits utilisés par l'agriculture. Cependant, nous continuons d'avoir des difficultés avec le Parlement européen sur ce point. En première lecture, le Parlement a tenté d'accroître considérablement le champ d'application de ce texte et il a fait un certain nombre de confusions entre contrôle sur les pesticides et statistiques sur les pesticides. Ce texte continuera d'être discuté, sous présidence française, au cours des six prochains mois. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la présentation des conséquences du Grenelle de l'environnement.

Enfin, un texte vient d'être déposé par la Commission sur les statistiques végétales et les récoltes. Ce texte devrait être discuté prochainement au sein du groupe statistique du Conseil. Il s'agit essentiellement d'un renouvellement de deux textes en vigueur, se traduisant par un accroissement de la demande d'informations sur les fruits et légumes.

### **Guy PAILLOTIN**

Vous avez évoqué les demandes statutaires de l'Europe lesquelles sont incontournables. Il conviendrait néanmoins de nous éclairer sur le degré de mobilisation du système statistique auquel elles correspondent.

Par ailleurs, vous avez insisté sur la nécessité d'améliorer les statistiques européennes. De fait, celles-ci restent largement perfectibles, *a fortiori* en comparaison avec d'autres sources internationales. Nos statisticiens pourraient faire en sorte qu'Eurostat se positionne correctement dans le cortège des statistiques mondiales.

Il nous faut donc savoir en quoi la politique européenne contraint le système statistique public et en quoi nous pourrions contribuer à redonner à la statistique européenne un rang satisfaisant. Au cours de cette séance, je propose que nous nous concentrons sur le poids des exigences européennes.

### **Christian GAY**

Plus de 80 % de nos ressources humaines sont actuellement consacrées à un programme de travail sous contrainte communautaire.

### **Jean-Marc BEGUIN**

Quantité de travaux ont été menés et seraient menés quand bien même la contrainte communautaire n'existerait pas.

### **Guy PAILLOTIN**

J'ose espérer que des recouvrements s'opèrent entre nos orientations et les contraintes européennes.

### **Christian GAY**

Par ailleurs, nous tirons partie de la contrainte communautaire pour obtenir un certain nombre d'informations par le biais de modules *ad hoc* ou de questions complémentaires franco-françaises. De cette façon, nous parvenons à réduire nos coûts.

### 3. Les conséquences du Grenelle de l'environnement

#### a. Les statistiques pour la connaissance des effets des produits phytosanitaires sur l'environnement

#### **Georges DECAUDIN**

Je souhaiterais tout d'abord rectifier le libellé de mon intervention tel qu'il apparaît dans l'ordre du jour. En réalité, je n'aborderais pas la connaissance des « effets » des produits phytosanitaires, qui ne relèvent pas du domaine de compétence des statisticiens agricoles. Mon intervention aura pour but de dresser un panorama des sources primaires d'information sur les usages des produits phytopharmaceutiques. Nous ne parlerons donc pas « d'effets » mais de « pression » exercée par ces produits sur les milieux.

#### **Le contexte**

A l'évidence, les phytopharmaceutiques sont aujourd'hui une préoccupation sociétale, ce qui se traduit par la mise en œuvre d'un projet de règlement statistique européen. Celui-ci, actuellement en cours de discussion, devrait être mis en application en 2010, voire dès 2009. Ce règlement s'articulera autour de deux volets : une statistique annuelle sur les quantités de substances actives mises sur le marché ; une statistique quinquennale sur les utilisations en agriculture pour les principales cultures.

Les conclusions du Grenelle de l'environnement traduisent également la montée en puissance de cette demande sociétale – l'objectif de réduction de moitié des usages de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2018 posant la question de la mesure de ceux-ci.

Aujourd'hui, certains dispositifs se concentrent sur l'aspect production. En effet, l'enquête Prodcom, réalisée par le Sessi, mesure l'activité de production des produits phytopharmaceutiques sur le territoire hexagonal. Cependant, cette enquête ne distingue pas le lieu d'utilisation de ces produits. Tous les produits sont observés dans le cadre de cette enquête, au moyen d'une nomenclature européenne agrégée. Les variables observées par cette enquête sont les quantités de substances actives contenues dans les produits et la valeur facturée en euros.

L'enquête annuelle de l'UIPP (syndicat professionnel de la production des plantes) s'intéresse à la mise en marché des produits phytopharmaceutiques sur le territoire domestique. Les données extrêmement détaillées issues de cette enquête menée auprès des adhérents de l'UIPP ne sont pas du domaine public. Pour des raisons de confidentialité, l'UIPP les diffuse par catégorie dans le cadre d'accords bilatéraux. Le champ de cette enquête est toutefois limité aux produits à usages agricoles. L'Union des entreprises pour la Protection des jardins et des espaces verts (UPJ) ne fournissant aucune donnée équivalente, nous ne disposons d'aucune information sur les produits à usages non agricoles.

#### **Les usages**

Pour ce qui est des usages des produits phytopharmaceutiques, certaines données sont collectées dans le cadre du RICA. Ces données, très agrégées, portent sur les charges correspondant à l'usage des produits phytopharmaceutiques (exprimées en euros) mais ne fournissent aucune information sur les cultures cibles.

Les enquêtes sur les pratiques culturales, conduites par le Scees, permettent en revanche de distinguer les cultures sur lesquelles sont utilisés les produits phytopharmaceutiques. Historiquement, ces enquêtes sont davantage centrées sur les grandes cultures et décrivent des itinéraires techniques (précédents culturaux, méthodes de travail du sol, types d'intrants, etc.) par interrogation d'un échantillon de parcelles. Ces enquêtes sont menées depuis 2001, en étroite collaboration avec la Direction de l'eau (MEDAD) et les agences de l'eau. De fait, le calendrier de ces enquêtes est relativement contraint par l'objectif d'alimentation du rapport national d'évaluation de la Direction de l'eau, remis à Bruxelles en application de la « directive nitrates ». Une extension à la viticulture a tout de même été opérée, en 2007, sur la campagne 2006. Ces enquêtes fournissent des données sur les traitements phytosanitaires, en identifiant chaque application d'un produit commercial. La nature du traitement, le stade cultural d'application, le dosage et le pourcentage de la parcelle traité sont également observés.

Dans un futur proche, un certain nombre de dispositifs administratifs sont amenés à se mettre en place. Ainsi, la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 contraint dorénavant les détenteurs d'autorisation de mise sur le

marché (AMM) à transmettre à l'Administration les quantités de produits phytopharmaceutiques mises sur le marché. En outre, les distributeurs devront tenir un registre des ventes et seront redevables de la taxe sur les pollutions diffuses perçue par les agences de l'eau. Il leur faudra alors transmettre des déclarations annuelles de ventes, offrant la possibilité de récupérer un certain nombre de données sur les ventes.

Le nouveau règlement européen sur la mise en marché aura lui aussi un impact. Ce règlement entend imposer à chaque détenteur d'AMM la transmission des données relatives aux volumes des ventes de produits phytopharmaceutiques. Les différents acteurs de la chaîne devront également tenir des registres, en particulier les utilisateurs professionnels.

Parallèlement, il conviendra d'envisager le renouvellement des enquêtes sur les pratiques culturales, en tenant compte des contraintes de moyens, des contraintes imposées par le recensement agricole de 2010 et des besoins d'évaluation de la « directive nitrates » qui conditionneront l'enquête en grandes cultures de l'automne 2011. En réalité, il sera difficile d'engager une nouvelle action avant 2012. En 2012, une enquête pourrait être menée, du point de vue pesticides, en arboriculture et/ou en cultures légumières. Début 2013, une nouvelle enquête en viticulture pourrait être envisagée.

### **Guy PAILLOTIN**

Ces orientations nouvelles devront nous amener à réfléchir sur les priorités de la statistique agricole.

*b. Les statistiques pour la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles*

### **Céline ROUQUETTE**

Le groupe 4 du Grenelle de l'environnement – ayant pour thème « vers des modes de production et de consommation durables » – a insisté, dans ses recommandations, sur la nécessité d'augmenter la performance énergétique des exploitations agricoles. A l'horizon 2013, un tiers des exploitations devront être « performantes énergétiquement ». Cet objectif recouvre la maîtrise des consommations énergétiques à travers l'optimisation d'un certain nombre de pratiques et la production d'énergies renouvelables. Suite au Grenelle de l'environnement, un comité opérationnel « performance énergétique des exploitations agricoles » a été créé fin 2007, composé de représentants de l'administration et des professions agricoles. Ce comité, placé sous l'égide de M. Bernard Layre, a été chargé de proposer des mesures concrètes au ministre de l'agriculture et de la pêche.

Après quatre réunions autour des deux thématiques complémentaires que sont la consommation énergétique du monde agricole et la production énergétique des exploitations agricoles, le Comité a fait le constat d'un déficit en matière d'information statistique de cadrage. Les données fines s'avèrent en effet très anciennes et incomplètes – la dernière enquête du Scees sur les consommations remontant à 1992. De même, les données recueillies par le biais du RICA ne portent que sur les exploitations agricoles professionnelles pour ce qui est des données en valeur et uniquement sur le fuel pour ce qui est des données en volume. Ainsi, les évaluations de la consommation nationale directe sont fragiles et les estimations de la consommation indirecte (productions d'engrais, d'aliments, de produits phytosanitaires, transports, consommation des équipements, etc.) particulièrement délicates. C'est pourquoi le comité « performance énergétique des exploitations agricoles » a adressé dans le cadre de ses recommandations un certain nombre de demandes à la statistique agricole.

Ces demandes portent sur les consommations en volume (détaillées par type d'énergie et si possible par atelier) des exploitations, ETA, ETF et CUMA ainsi que sur la production d'énergies renouvelables. Du reste, le comité opérationnel a également proposé un certain nombre de mesures d'incitation à la production d'énergie dans les exploitations. Il conviendra de se donner les moyens de suivre ce développement.

Afin de répondre à ces besoins, le Scees entend introduire immédiatement dans le RICA un certain nombre de questions nouvelles portant sur les volumes d'électricité consommés. En outre, deux enquêtes sur les consommations d'énergie ont été programmées : la première auprès des ETA, ETF et CUMA en 2010 et la seconde auprès des exploitations agricoles en 2011. Il pourra être envisagé d'introduire dans l'enquête Structure un certain nombre de questions sur la production d'énergie.

*c. Débat***Guy PAILLOTIN**

Ayant eu à assurer la présidence du groupe de travail sur la réduction des phytosanitaires, je demeure totalement convaincu que les ministres de l'agriculture et de l'environnement souhaitent une évolution de la statistique agricole dans les deux directions évoquées. Cependant, compte tenu de la limitation des moyens, certains projets devront être laissés en suspens voire renvoyés à d'autres instances pour permettre d'aborder ces thèmes.

S'agissant des statistiques produites pour la connaissance des produits phytosanitaires, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur l'UIPP. Grâce au Scees ainsi qu'à d'autres services du MAP, nous disposons aujourd'hui d'un indicateur spécifique : le NODU (nombre des doses unités). Il ne faudra cependant aller au-delà. Du reste, il conviendrait de s'intéresser davantage à la variance qu'à la moyenne des consommations. Il en va de même pour les statistiques de la performance énergétique. Ces orientations réclament des travaux statistiques plus fins, correctement « calibrés » pour correspondre à la réalité du terrain, mesurée notamment par l'indicateur de fréquence de traitement (IFT).

**Patrick FALCONE, DGFAR**

Il existe des indicateurs au niveau national, fondés sur les quantités de substances, données obtenues auprès de l'UIPP. En application de la loi sur l'eau, ces données sur les substances vendues pourront être récupérées auprès d'autres détenteurs. Pour autant, il pourrait s'avérer nécessaire de descendre à un niveau plus fin dans la statistique sur les usages. C'est dans ce domaine qu'interviendront les données d'enquêtes sur les pratiques culturales. Nous souhaiterions que ces enquêtes soient étendues à l'arboriculture et au maraîchage. Par ailleurs, il pourrait être utile d'accroître la fréquence de ces enquêtes.

**Guy PAILLOTIN**

La production de données selon un rythme quinquennal n'est plus guère adaptée – l'objectif étant de réduire de 50 % les utilisations de produits phytosanitaires au cours des 10 prochaines années. Il s'agira de bâtir des indicateurs fiables et robustes, alimentés au minimum tous les deux ans.

**Patrick FALCONE**

Serait-il possible d'envisager, par ailleurs, de compléter les indications en valeur du RICA par des indications en volume ? Il s'agirait d'autoriser une perception plus fine des quantités d'intrants utilisées.

**Emmanuel CHANTRY**

Nous redoutons cette demande depuis longtemps. De fait, le RICA est une collecte d'informations de type comptable à partir des comptabilités tenues par les experts ou offices de comptabilité agricoles. En règle générale, les quantités utilisées n'y sont pas mentionnées. La fourniture d'informations en volume sur l'utilisation des phytosanitaires nécessiterait donc une collecte supplémentaire à laquelle les comptables ne sont pas habitués. Pour les engrais, j'ai l'impression que cela serait possible mais pour les phytosanitaires, il faut envisager quelque chose à part et, en tout état de cause, nous ne pouvons l'envisager sur l'échantillon complet.

**Guy PAILLOTIN**

Nous aimerions néanmoins pouvoir expliquer et mesurer les surconsommations de produits phytosanitaires, à travers les observations comptables.

**Jean-Marc BEGUIN**

La Commission a elle-même un objectif de réduction de l'ordre de 25 % de la charge statistique pesant sur les répondants. Dans ce contexte, il conviendrait de savoir si les nouveaux dispositifs évoqués sont d'ordre administratif ou statistique. Il m'a semblé comprendre que la plupart des nouveaux dispositifs liés aux phytosanitaires étaient d'ordre réglementaire. Qu'en est-il de ceux liés à la performance énergétique ?

**Céline ROUQUETTE**

Les enquêtes sur les consommations d'énergie entrent clairement dans le cadre statistique. Du reste, la décision de mener ces enquêtes n'a pas encore été entérinée. Tel est précisément l'enjeu de notre débat. L'enquête auprès des ETA, ETF et CUMA fera l'objet, ce jour, d'un examen pour avis d'opportunité.

**Jean-Marc BEGUIN**

Les avancées en matière d'utilisation des sources administratives doivent conduire à une réduction des charges purement statistiques.

**Philippe CUNEO**

Prenons l'exemple des statistiques sur les échanges extérieurs. Le projet de règlement européen Extrastat entend simplifier fortement le questionnement administratif douanier. Nous constatons cependant que les données douanières ne nous permettront plus, dès lors, d'établir la balance des paiements. Les Douanes nous invitent à accroître nos demandes d'information statistique afin d'obtenir les données nécessaires.

**Jean-Marc BEGUIN**

Les pouvoirs publics peuvent acquérir la connaissance de nouvelles informations par le biais de règlements administratifs ou par le biais de demandes faites aux statisticiens. Pour les répondants, ces deux alternatives induisent des charges équivalentes. Pour le système statistique public, en revanche, la différence est sensible.

**Georges DECAUDIN**

Il est prévu que la collecte des données françaises sur la vente de produits phytosanitaires relève d'un règlement administratif. Toutefois, ces données seront transmises à la Commission sous couvert d'un règlement statistique.

En revanche, les informations sur les usages agricoles continueront d'être recueillies par voie d'enquêtes. Dans ce domaine, il n'existe aucune obligation de transmission des registres à l'administration.

**Jean-Pierre BUTAULT**

La note que nous avons établie formulait un certain nombre de propositions. Nous constatons que la statistique publique va dans le bon sens, notamment pour ce qui est des indicateurs environnementaux. Je trouve cependant regrettable que nos propositions concernant les processus de diversification des exploitations n'aient pas été retenues. Nous avons suggéré de repérer ces processus à partir du RGA pour ensuite les sonder par le biais d'une enquête.

En ce qui concerne les phytosanitaires, nous nous réjouissons des orientations prises, tout en regrettant que les enquêtes sur les pratiques culturales ne permettent pas de repérer efficacement les exploitations. Là encore, l'accès au « code commune » pourrait s'avérer fort utile.

Pour ce qui est du RICA, nous sommes plus réservés. Il conviendrait que les agriculteurs aient l'obligation de consigner leurs achats.

Nous nous félicitons, par ailleurs, de l'extension des enquêtes sur les pratiques culturales.

### **Guy PAILLOTIN**

La diversification de l'agriculture et l'évolution des métiers font partie des éléments qu'il convient de prendre en compte. Il s'agit pour nous d'envisager les moyens nécessaires.

En ce qui concerne le RICA, il pourrait être intéressant de mener une réflexion sur la représentativité de l'échantillon, au moment d'envisager l'élargissement à de nouvelles données. De fait, sur les phytosanitaires, nous avons un gros problème, on a un échantillon représentatif de la moyenne et non des meilleurs.

### **Jean-Pierre BUTAULT**

L'échantillon ne comporte pas réellement de biais.

### **Guy PAILLOTIN**

Les perspectives changent. Dans ce contexte, il est primordial que les échantillons demeurent adaptés aux nouvelles demandes.

### **Emmanuel CHANTRY**

La convergence vers des échantillons aléatoires a été envisagée. Nous pourrions y parvenir dans quelques années. Cela étant, le fait que la plupart des exploitants d'une certaine taille tiennent une comptabilité constitue tout de même une garantie. L'échantillonnage me semble solide, hormis dans quelques cas extrêmes (grands châteaux viticoles ou exploitations en fin de vie).

### **Guy PAILLOTIN**

Il suffit de regarder les dépenses en produits phytosanitaires des exploitations majoritairement betteravières. Les statistiques de l'Institut technique de la betterave mettent en évidence des variations de 1 à 2 dans l'utilisation des phytosanitaires dans les mêmes conditions d'exploitation. Si vos enquêtes font apparaître des variations de l'ordre de 10 %, cela signifiera que votre échantillon ne comprend que les meilleurs (ou les pires).

### **Emmanuel CHANTRY**

La difficulté provient du fait que les comptables n'enregistrent que rarement les volumes de produits. Accroître l'information demandée aux comptables représenterait un coût très important et nécessiterait une préparation complexe.

### **Christian GAY**

Il est clair qu'un certain nombre de réglementations communautaires vont imposer des obligations à la France. Je ne préjuge aucunement de l'application de cette réglementation par l'administration française. De fait, nous ignorons dans quelle mesure nos collègues de l'administration française feront remonter les informations. N'ayant aucune visibilité sur ce point, il conviendrait de ne pas bâtir précipitamment des obligations statistiques nouvelles. Il s'agira de prendre la mesure des intentions de l'administration voire de solliciter certaines informations.

Telle est notre attitude dans la négociation communautaire. Nous tentons de faire en sorte que les orientations demeurent le plus proche possible de nos capacités, tout en mettant l'accent sur la comparabilité des données. Lorsque des systèmes administratifs peuvent répondre aux questionnements, il paraît logique de les utiliser (qui plus est à moindre coût), tout en préservant la comparabilité des données.

### **Guy PAILLOTIN**

Il est demandé aux techniciens de la statistique de mettre au point des indicateurs sans biais. Dans le cas de l'IFT, par exemple, la fréquence des remontées d'informations s'est avérée insuffisante, compte tenu des objectifs fixés sur 10 ans. Des doutes sont apparus quant à la représentativité des échantillons du Scees. C'est pourquoi, je demeure plutôt favorable à l'utilisation de statistiques globales.

### **Georges DECAUDIN**

S'agissant des enquêtes sur les pratiques culturales, l'échantillonnage ne me semble pas biaisé. En réalité, les parcelles sont sélectionnées sur des bases géographiques. Nous adressons ensuite les unités qui exploitent ces parcelles. L'échantillon ne repose donc sur aucune caractéristique propre aux exploitations.

Par ailleurs, l'IFT est calculé *a posteriori*. Nous demandons simplement à l'agriculteur de détailler les traitements effectués.

### **Alain REUGE, CFDT**

Une enquête statistique sur des parcelles, avec une périodicité de 2 à 4 ans, se trouve confrontée au problème de la variabilité des conditions climatiques. Certains éléments ont une incidence extrêmement forte, d'une année sur l'autre, sur les dépenses en produits phytosanitaires. Quelle peut être la performance d'une telle enquête ?

Outre le biais climatique, se pose la question du lien entre parcelles et exploitations. *A priori*, les objectifs du Grenelle de l'environnement portent sur les exploitations. Par ailleurs, comment tenir compte de la complexification des formes d'agricultures et notamment du développement des externalisations ?

### **Guy PAILLOTIN**

Nous comptons sur les statisticiens pour trouver des méthodes dépourvues de biais. Ces travaux auront néanmoins un impact sur les dimensions de l'échantillon et, par conséquent, sur son coût.

### **Jean-Charles BOCQUET, UIPP**

Je partage l'avis de M. Gay. Nous avons tout intérêt à ne pas nous précipiter. De fait, nous constatons que les perceptions évoluent, s'agissant de la transmission des données. Il s'agit là d'un des aspects positifs du Grenelle de l'environnement. Des données sont aujourd'hui mises à disposition par l'UIPP – moyennant un certain nombre de réserves sur la confidentialité – ce qui auparavant n'était guère envisageable. Nous avons ainsi pu avancer sur le NODU et les autres indicateurs qui permettront de répondre aux questions soulevées par les objectifs de réduction des phytosanitaires et le suivi des pratiques. Des éléments nous permettent également d'intégrer dans nos réflexions les obligations liées à la loi sur l'eau ainsi qu'aux règlements statistiques européens.

De fait, les industriels ont aujourd'hui des outils qui permettraient de répondre à bon nombre d'interrogations. Leurs panels d'utilisation atteignent des taux de représentativité de plus de 95 % pour chaque culture. Pour l'heure, ces informations demeurent compétitives et privées, notamment compte tenu du fait qu'elles ont un coût. Je suis toutefois persuadé que, d'ici quelques années, les équipes spécialisées des ministères concernés et les équipes travaillant sur les panels d'utilisation trouveront le moyen de répondre collectivement et pour un coût optimisé aux enjeux à la fois techniques et politiques.

## **Guy PAILLOTIN**

L'important est de s'accorder sur ce qui est mesuré et sur ce qu'il est possible de suivre. Comment pourrions-nous convaincre les agriculteurs de suivre les recommandations si nous ne pouvons nous entendre sur les chiffres ? Les statistiques sur les phytosanitaires, devant répondre aux exigences des consommateurs, doivent être relativement incontestables. Dans ce contexte, il importe de travailler sur les aspects méthodologiques.

## **Jean-François BASCHET**

Je souhaiterais revenir sur l'utilisation des données des enquêtes statistiques pour l'évaluation des politiques publiques. Le bureau chargé d'évaluation au ministère de l'agriculture, auquel j'appartiens, sera bientôt intégré au service de la statistique et de la prospective ce qui illustre le lien étroit qui existe entre statistique, évaluation et politiques publiques. Nous sommes aujourd'hui co-responsables de l'évaluation d'un certain nombre de politiques publiques dont la programmation du développement rural cofinancé par les fonds européens. Dans ce domaine, les règlements européens imposent de mener des évaluations.

Nous réalisons actuellement l'évaluation *ex post* du programme 2000-2006, qui correspond tout de même à près de 10 milliards d'euros de dépenses publiques. Dans le cadre de ces évaluations, nous pouvons nous appuyer sur les données d'enquêtes du Scees ainsi que sur le RICA dans lequel les bénéficiaires des aides du second pilier de la PAC sont identifiés. Ceci nous permet de comparer sur des bases rigoureuses les bénéficiaires et les non bénéficiaires. Par ailleurs, le Scees a déjà envisagé l'enrichissement de ces données par des données administratives. Il s'agit d'une piste extrêmement intéressante, en vue de progresser dans l'estimation des effets propres des politiques. Des travaux expérimentaux sont actuellement menés avec le Cemagref. Nous effectuerons également des tests sur l'enquête Structures de 2007, en l'enrichissant avec des données relatives au second pilier de la PAC.

Du reste, le secteur forestier est entré depuis 1999 dans la programmation européenne de développement rural. Une enquête sur la propriété forestière privée est envisagée pour 2013, sachant que la précédente date de 1999. Nous y portons un intérêt soutenu.

## **Patrice GREGOIRE, Institut français de l'environnement**

Je souhaiterais pour ma part insister sur l'utilité des projets d'enquêtes complémentaires sur les pratiques culturelles. Il me semble qu'un dispositif « mixte » – faisant appel à des données d'enquêtes ainsi qu'à des données privées – permettrait d'accroître notre sérénité vis-à-vis des résultats et des indicateurs correspondants. Ceci pourrait faciliter l'acceptation par le public de l'ensemble des résultats. Dans ces conditions, je ne peux que m'exprimer en faveur de ces projets d'enquêtes complémentaires.

## **Guy PAILLOTIN**

Vous soulevez au passage une problématique essentielle. De fait, il pourrait être intéressant de connaître les causes des variations constatées lors des observations. Dans bien des cas, ces causes ne sont pas exclusivement techniques. La question est celle de l'identification des paramètres pouvant permettre d'expliquer les divergences.

## **Philippe CUNEO**

La mesure de la dispersion est un enjeu fondamental, débattu au sein de la plupart des formations. Cette information est très utile à la définition des politiques publiques et ne n'induit pas nécessairement un accroissement de la charge de collecte.

## Guy PAILLOTIN

Au-delà des informations liées aux conditions locales et ponctuelles, il conviendrait de s'intéresser à l'environnement économique général des exploitations. Certains paramètres doivent être relatifs à cet environnement. La statistique agricole est, pour l'heure, essentiellement locale. Or des paramètres plus globaux sont nécessaires lorsque les causes de certains phénomènes sont ailleurs que dans les conditions pédologiques ou climatiques. Dans cette optique, des intervenants extérieurs pourraient fournir des indications de bon sens.

Il convient, du reste, de souligner tant l'importance que la complexité des mesures de la performance énergétique des exploitations. La problématique est différente de celle soulevée par les phytosanitaires. De fait, la capacité de réaction des exploitations face à l'augmentation des prix de l'énergie pose question. Il nous faut donc suivre ce dossier, d'autant que la statistique publique ne pourra vraisemblablement pas s'appuyer dans ce domaine sur un relai aussi efficace que celui proposé par l'UIPP.

## Alain REUGE,

Je souhaiterais précisément revenir sur les statistiques de la performance énergétique. Nous sommes particulièrement vigilants sur ce point. Dans ce domaine, il nous semble primordial de suivre les bilans énergétiques au-delà de la consommation. En outre, les bilans carbone sont essentiels, *a fortiori* dans le secteur agricole.

## Guy PAILLOTIN

En matière de statistique, il convient de borner méthodologiquement les enquêtes, sous peine de les voir devenir inutilisables. Je suis pour ma part favorable à des entrées et sorties relativement simples, à même de garantir la comparabilité des données.

## 4. Projet d'avis à moyen terme 2009-2013

### Françoise DUSSERT

1. Le Conseil apprécie la qualité des travaux préparatoires (entretiens, séminaire de septembre 2007, groupes de travail thématiques ) engagés par le Scees avec les utilisateurs pour élaborer le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole française. Il salue la volonté d'améliorer les opérations existantes pour satisfaire aux besoins statistiques émergents.
2. Le Conseil observe que les statistiques agricoles utilisées actuellement restent indispensables pour le pilotage de la PAC alors que dans le même temps des thèmes nouveaux apparaissent, ce que souligne le programme statistique communautaire 2008-2012. Dans ce contexte, il approuve l'orientation de recueillir les informations nouvelles indispensables pour éclairer les débats sur le développement rural, les liens agriculture et environnement, la sécurité alimentaire notamment, en utilisant autant que faire se peut les opérations habituelles du programme de travail de manière à limiter la charge de réponse aux enquêtes.
3. Le Conseil souligne la nécessité de disposer de statistiques sur les ventes et utilisations de produits phytopharmaceutiques en agriculture, notamment pour répondre aux questions du Grenelle de l'environnement. Il reconnaît l'apport des enquêtes sur les pratiques culturales en grandes cultures, et de leur élargissement récent à la viticulture. Il souhaite que dans la mesure du possible les observations soient étendues aux cultures arboricoles et légumières pour mieux couvrir l'ensemble du secteur agricole.
4. Le Conseil encourage le Scees à développer la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles pour la période 2009-2013. Concernant l'utilisation de l'énergie en agriculture, il prend bonne note des améliorations déjà introduites sur ce point dans le RICA. Il soutient la mise en place d'une enquête sur les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), en 2010. Il souhaite

également que le Scees étudie les contours d'une enquête ponctuelle qui approfondirait en 2011 les aspects non encore couverts sur les exploitations agricoles.

5. Le Conseil suivra avec intérêt les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour le recensement agricole 2010 et les enquêtes futures. Il suivra avec attention les travaux engagés par l'Insee, la MSA et le Scees pour repérer toutes les exploitations agricoles, notamment celles de petite taille, et les intégrer dans le répertoire statistique. Il souhaite pouvoir apprécier lors de ses prochaines sessions les améliorations ainsi apportées au dispositif de statistique agricole.

### **III. Avant-projet de programme 2009**

#### **1. Présentation**

##### **Philippe BONNEAU**

En introduction, je souhaiterais souligner que la préparation de ce programme 2009 doit beaucoup aux travaux menés par Virginie Madelin.

Par ailleurs, il convient de souligner que cette réunion de la formation agriculture est la dernière à se tenir sous l'égide du Scees. En effet, le ministre de l'agriculture a souhaité que – dans le cadre de la révision générale des politiques publiques – le nouveau service de la statistique s'occupe également de la prospective. Il s'agit d'une évolution importante de notre organisation administrative qui marquera une nouvelle étape dans l'histoire de la statistique agricole. Un nouveau chef de service sera prochainement désigné.

En 2009, les éléments les plus importants du programme seront la préparation du recensement agricole de 2010 et l'enquête associée sur les méthodes de production. Je souhaite cependant insister sur le fait que l'année 2009 s'inscrira également dans le prolongement des investissements en cours, notamment concernant la collecte assistée par informatique (CAPI) et la saisie mobile. Un certain nombre d'orientations ayant été prises en 2006, des travaux ont été lancés en 2007 et 2008. Ces derniers seront approfondis en 2009, principalement à travers deux opérations-tests : l'opération « capitale » (collecte assistée par informatique sur les tests d'amélioration pour les enquêteurs) dont l'objectif sera de diffuser la technique de saisie mobile en régions dans le cadre d'un effort d'innovation technologique et d'aménagement des postes de travail, et l'opération « source » (synthèse opérationnelle des unités recensées) dont l'objet sera de dresser la liste exhaustive des unités à enquêter. De cette dernière dépend la qualité du recensement.

Des groupes de travail seront par ailleurs maintenus sur différentes thématiques parmi lesquelles la « Siretisation » des exploitations, la préparation du recrutement des enquêteurs et la mise en place des modules de formation auprès des services régionaux, des responsables de secteurs et des enquêteurs. Aussi bien au niveau du service central qu'au niveau des services déconcentrés, de gros investissements seront nécessaires pour mener à bien le recensement agricole de 2010.

Les nouvelles enquêtes feront l'objet d'un examen pour avis d'opportunité dans quelques instants. Parmi celles-ci on trouve l'enquête sur l'aviculture et le recensement de la pisciculture dans les DOM. Il convient également de souligner la programmation pour 2009 d'une enquête sur la gestion de l'eau dans les collectivités locales en collaboration avec l'IFEN, le Scees, bien sûr, et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Cette enquête sera présentée pour avis dans les semaines à venir, au sein de la formation environnement.

Certaines opérations seront également préparées en 2009, notamment l'enquête sur les consommations d'énergie. La DPMA présentera dans quelques instants le projet d'enquête sur l'aquaculture, résultant de la modification d'un règlement européen.

En dernier lieu, les travaux sur les fichiers administratifs ont bien été pris en compte dans le programme pour 2009, celui-ci constituant la première année du moyen terme présenté plus tôt. Il convient de souligner

également la rénovation par la DPMA de la chaîne de traitement des déclarations obligatoires de la pêche et la présentation du nouvel échantillon du RICA 2008-2009

Dans le cadre de la préparation du recensement agricole de 2010, la statistique agricole proposera de nouveaux produits de diffusion. De fait, le Scees a revu sa politique éditoriale. Celle-ci sera pleinement opérationnelle en 2009. Les documents publiés par les statisticiens agricoles seront ainsi mis en ligne : en particulier le « chiffres et données » avec des tableaux détaillés téléchargeables par les utilisateurs. Le site AGRESTE sera enrichi très régulièrement par la mise en ligne intégrale de l'ensemble des données en vue de satisfaire les besoins de réponses à la demande.

Deux grands chantiers peuvent enfin être évoqués concernant les bases de données : le projet DISAR (diffusion interactive de la statistique agricole de référence) visant à assurer la continuité entre le recensement agricole de 2000 et celui de 2010 ; et le projet CIDRE (consultation individuelle des données de référence des enquêtes) ayant pour vocation de remplacer la base de données individuelles existante.

Des travaux complémentaires mobiliseront également les équipes, notamment sur la construction d'un méta-dictionnaire et l'harmonisation des nomenclatures.

Avant de conclure, il me faut mentionner les travaux menés par la Division agriculture de l'Insee portant notamment sur l'élaboration des comptes, la construction des indices transmis à Eurostat et la production d'études. Des travaux seront également menés sur les fichiers des non salariés relevant du régime agricole, dans le cadre d'une convention tripartite associant les équipes de la MSA, du Scees et de l'Insee.

## **2. Projet d'avis 2009 de la formation**

### **Françoise DUSSERT**

1. Le Conseil recommande que l'expérimentation de saisie mobile des données sur ordinateur portable par les enquêteurs pour le recensement agricole soit organisée de manière à améliorer la qualité des données recueillies et à réduire la charge de collecte. Il souhaite être informé des résultats des expérimentations conduites en 2008 et 2009.
2. Le Conseil a noté les efforts entrepris par le SCEES pour améliorer la diffusion des informations statistiques. Il suivra avec attention l'enrichissement du site Agreste avec la mise en ligne intégrale des publications « Chiffres et données », complétée par des tableaux détaillés téléchargeables par les utilisateurs. Il souhaite connaître l'état des réalisations à sa prochaine session.

### **Guy PAILLOTIN**

Avant de poursuivre avec l'examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes, je souhaite rendre hommage aux équipes du Scees dont l'implication et l'abnégation sont exemplaires.

## **IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes et demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi N°51-7111 du 7 juin 1951 modifiée**

### **1. Enquête aviculture 2008**

#### **Georges DECAUDIN**

La dernière enquête sur l'aviculture a été réalisée en 2004. Ces enquêtes ont pour objet l'observation d'un certain nombre de caractéristiques structurelles des élevages, d'un point de vue économique et technique. Il s'agit notamment de décrire les parcs de bâtiments ainsi que les conditions de stockage, de gestion, de

traitement, d'épandage, etc. Egalement, ces enquêtes visent à proposer une mesure de la production à un niveau géographique relativement fin au-delà des statistiques d'abattage.

Le renouvellement de cette enquête est demandé par les directions concernées du ministère de l'agriculture (DGFAR et DGPEEI) ainsi que par l'Office de l'élevage pour apprécier les évolutions récentes du secteur, notamment les restructurations qui ont pu s'accélérer du fait de la crise aviaire de 2006. De surcroît, il s'agira de compléter les données de l'enquête sur les bâtiments et installations d'élevage qui sera réalisée à l'automne 2008 auprès des exploitations herbivores et porcines.

D'un point de vue technique, il est envisagé de reconduire le dispositif d'observation retenu en 2004. Le champ sera donc limité aux exploitations dépassant une certaine taille pour atteindre environ 30 000 exploitations, en métropole et dans les DOM. L'enquête reposera sur un double système d'interrogation : un questionnaire complet, administré auprès d'un échantillon (de l'ordre de 8 000 exploitations en 2004) et un questionnaire plus léger, proposé à l'ensemble des exploitations avec, pour objectif, la mesure de la production et de quelques variables simples de capacité.

La collecte des données est prévue au printemps 2009. Du reste, nous avons anticipé sur l'avis de la formation en mettant en place des instances de coordination associant le MAP, la Direction de l'eau du MEEDAT, l'Office de l'élevage et l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI). Un groupe de travail a également été constitué, intégrant des représentants de la Direction générale de l'alimentation, de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et des Services régionaux d'information statistique et économique (SRISE).

La diffusion des résultats est prévue pour le début de l'année 2010.

#### **Alain REUGE**

Nous rencontrons certaines difficultés avec la filière aviculture, principalement en aval. C'est pourquoi il importe de prendre en considération l'ensemble de la chaîne. Nous souhaiterions en particulier obtenir davantage de détails sur la main d'œuvre. Au-delà du dimensionnement des installations, le volet « emploi » est important.

#### **Georges DECAUDIN**

Il est prévu d'effectuer une mesure des volumes d'emploi, sans recueillir d'informations détaillées sur les qualifications. En réalité, ces questionnements sont difficiles à intégrer.

#### **Alain REUGE**

Ne pourriez-vous pas appréhender les niveaux de rémunérations ?

#### **Georges DECAUDIN**

Ces informations pourraient être obtenues par le biais de sources administratives. Je pense notamment aux statistiques de la MSA.

#### **Guy PAILLOTIN**

Je remarque que nous sommes capables de mesurer avec précision le dimensionnement des installations d'élevages et que nos mesures de l'emploi demeurent parfois imprécises. Nous restons, de fait, dans une statistique agricole extrêmement technique.

**Jean-Marc BEGUIN**

Les instances de concertation ne pourraient-elles pas intégrer des représentants des organisations syndicales ?

**Guy PAILLOTIN**

Le monde agricole conserve une fâcheuse tendance à focaliser son attention sur les exploitants.

**Jean-Marc BEGUIN**

Le Cnis est précisément un lieu de rencontre de l'ensemble des acteurs. Dans le cadre des enquêtes réalisées auprès des entreprises, les instances réunissent des représentants des organisations patronales et salariales.

**Guy PAILLOTIN**

Tâchons d'introduire ce réflexe.

**Véronique MOYNE**

Les comités pour la tarification des accidents du travail réunissent des représentants des organisations professionnelles et syndicales. Un certain nombre d'informations y est donné sur les revenus.

**Alain REUGE**

Ces données couvrent-elles l'ensemble des élevages ?

**Véronique MOYNE**

Nous rencontrons des difficultés avec le codage. Nous menons actuellement une réflexion sur ce point. Je prends bonne note de votre remarque.

**Georges DECAUDIN**

Pour ma part, je demeure convaincu que nous ne devons pas nous priver d'utiliser les sources administratives, dès lors qu'elles existent.

***La formation agriculture accorde un avis d'opportunité à l'enquête aviculture 2008.***

**2. Enquête de la pisciculture dans les DOM**

**Georges DECAUDIN**

Il s'agit d'étendre aux DOM (y compris Mayotte) le recensement de la salmoniculture et de la pisciculture marine de 2008. L'avis d'opportunité accordé à ce recensement n'envisageait pas son extension aux DOM. Celle-ci a néanmoins fait l'objet de demandes insistantes de la part de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. L'opération sera similaire à celle conduite en métropole avec, pour objet, la mesure du niveau de production des espèces et le recueil de données structurelles.

**La formation agriculture accorde un avis d'opportunité à l'enquête sur la pisciculture dans les DOM.****3. Recensement agricole 2010 et enquête associée sur les méthodes de production agricole****Georges DECAUDIN**

Le règlement communautaire sera adopté prochainement. Le questionnement du recensement est à présent connu. Il aborde les thèmes relativement classiques que sont les caractéristiques générales de l'exploitation, le détail de l'utilisation des terres, le détail des cheptels (avec une attention nouvelle portée aux terres et cheptels bios), l'emploi, la diversification para-agricole et les équipements liés aux énergies renouvelables. Egalement, les aides reçues au cours des trois dernières années en application de certaines mesures du règlement sur le développement rural seront abordées.

La grande nouveauté est que, parallèlement au recensement agricole, le règlement communautaire impose aux États-membres la réalisation d'une enquête complémentaire sur les méthodes de production. Cette enquête, pouvant être réalisée par sondage, devra porter sur la même période que le recensement agricole et reprendre un certain nombre de questionnements sur les méthodes de travail du sol, la couverture hivernale des sols, les rotations culturales, les éléments linéaires paysagés, le pâturage et le logement des animaux, le stockage et l'épandage des déjections et l'irrigation. Les questionnements envisagés par le règlement demeurent toutefois relativement sommaires et essentiellement qualitatifs.

En France, il a été décidé de coupler sur le terrain ces deux opérations et de les réunir dans une même interrogation. Les thèmes évoqués pourront être approfondis à travers un certain nombre de questions supplémentaires. Pour cela, un processus de consultation national a été lancé auprès des services du MAP et des services techniques de l'Etat. Nous nous proposons également de solliciter les membres de la formation agriculture et de la Commission des comptes de l'agriculture de la nation. Cela se traduira par l'envoi d'un dossier à chacun des membres, reprenant les questions obligatoires du règlement européen. Chacun aura la possibilité de formuler des propositions franco-françaises en nombre très limité.

Parallèlement à ce processus de consultation national, des consultations régionales seront organisées au niveau des SRISE pour prendre en considération les spécificités régionales. A l'issue de ces processus, une réunion *ad hoc* de la formation agriculture pourra être planifiée afin de faire le bilan des propositions et de discuter des possibilités d'arbitrages. Compte tenu de nos délais, cette réunion pourrait intervenir avant la fin de l'année.

Il conviendra ensuite de mettre en forme le questionnaire et de le tester auprès d'un certain nombre d'exploitants. Le projet définitif sera présenté au Comité du label au mois de juin 2009.

Le recensement de 2010 permettra également de compléter les statistiques sur la viticulture par une exploitation statistique du Casier viticole informatisé (CVI) pour les parties âge et cépage des vignes. Le règlement sur les statistiques viticoles n'imposant pas la transmission de données individuelles à Eurostat, nous nous contenterons d'exploiter cette source. Ceci nous évitera de revenir vers les exploitants pour leur demander une nouvelle validation des informations concernant les parcelles.

Le champ du recensement ne sera pas modifié par rapport à celui de 2000 (sauf en termes de géographie avec Mayotte en plus). L'enquête complémentaire sur les méthodes de production sera toutefois réalisée par échantillon. L'organisation du recensement demeurera identique avec une phase préalable de constitution des listes d'exploitations. Une première liste sera constituée par appariements entre la base de sondage rénovée du Scees, le système d'information du MAP, le répertoire Sirene et, éventuellement, le fichier de la MSA. Cette liste sera ensuite validée et complétée sur le terrain par des commissions communales. La phase de collecte auprès des exploitants agricoles aura lieu d'octobre 2010 à janvier 2011. Les conditions techniques et organisationnelles auront, du reste, été sensiblement rénovées.

La diffusion des résultats s'effectuera essentiellement par internet avec la possibilité pour les utilisateurs d'obtenir à la demande des tableaux, graphiques et cartes. Les premiers résultats sont attendus pour la mi-2011.

**Jean-François BASCHET**

Les thèmes abordés par l'enquête associée sur les méthodes de production sont vastes. En outre, cette enquête concernera l'ensemble de l'exploitation. De ce fait, le questionnaire devrait être relativement simple. Quel pourrait être l'apport de cette enquête, au niveau franco-français par rapport aux enquêtes sur les pratiques culturales ou aux enquêtes animales (traitement des effluents organiques) ? J'ai le sentiment que cette enquête introduit des contraintes fortes, pour une utilisation limitée.

**Georges DECAUDIN**

Cette enquête sera beaucoup moins riche que celle sur les pratiques culturales. Elle répond cependant à une demande forte de la part de la Commission qui souhaite disposer d'informations sur l'ensemble. Pour ce qui nous concerne, je ne suis pas convaincu que nous puissions en tirer un bénéfice important.

**Christian GAY**

Au départ, cette demande avait été rejetée par le parlement européen. Ce qui subsiste dans cette enquête sur les méthodes de production est le fruit d'un réajustement entre la présidence de l'Union et le Parlement. Au niveau franco-français, l'apport de cette enquête sera cependant limité.

**Jean-Marc BEGUIN**

L'enquête revêt-elle un caractère obligatoire ou est-ce la transmission d'informations ? Si nous possédons déjà certaines informations pourquoi ne pas les transmettre directement ?

**Georges DECAUDIN**

Le problème est que le règlement impose la transmission de chiffres individuels anonymisés. Cela étant, la collecte des données souhaitées par le règlement européen ne devrait pas soulever de difficulté.

**Guy PAILLOTIN**

Bien que très européen, je suis quelque peu « effrayé » par la multiplication sans fin des demandes. Est-on au moins certains que les données seront comparables ?

**Christian GAY**

Nous tentons de limiter le nombre des demandes, en veillant à préserver la comparabilité des données.

***La formation agriculture accorde un avis d'opportunité au recensement agricole 2010 et à l'enquête associée sur les méthodes de production agricole.***

**4. Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux**

**Céline ROUQUETTE**

Il est prévu de mener cette enquête en 2010. La précédente enquête, réalisée en 1992, couvrait le champ complet des exploitations agricoles, CUMA et ETA, avec cependant un échantillon relativement limité de CUMA et d'ETA. De fait, la base de sondage était relativement fragile.

Le projet d'enquête pour 2010 repose sur un échantillon plus étendu. La participation très active des représentants des CUMA et des ETA au comité de pilotage et la fourniture par ces derniers d'informations de cadrage nous permettront de construire une base de sondage plus robuste. L'externalisation des travaux liés à l'agriculture nous oblige à traiter ce problème et il est nécessaire d'observer efficacement ces structures afin de disposer d'une information fiable sur les consommations d'énergie du monde agricole.

L'enquête sera réalisée à la suite du recensement agricole. Les résultats devraient être connus à l'horizon 2011.

#### **Alain REUGE**

Selon quelle fréquence cette enquête sera-t-elle reconduite ? Dans ce domaine, les évolutions sont plus significatives que les valeurs absolues.

#### **Céline ROUQUETTE**

Il s'agira d'étudier la question dans le cadre du moyen terme suivant.

***La formation agriculture accorde un avis d'opportunité à l'enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.***

### **5. Enquête sur l'aquaculture**

#### **Pierre VERDIER**

Cette demande porte sur la rénovation de l'enquête annuelle sur l'aquaculture, réalisée depuis plusieurs années. Celle-ci permet d'obtenir des données sur la production aquacole ainsi que sur l'emploi dans le secteur de l'aquaculture. Nous sommes amenés à rénover cette enquête du fait de la mise en œuvre d'un nouveau règlement européen – le précédent datant de 1996. Le nouveau règlement sur les statistiques aquacoles imposera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la transmission à Eurostat d'un plus grand nombre de données. Ce nouveau règlement vise à prendre en compte l'importance croissante du secteur de l'aquaculture dans la politique commune de la pêche.

Eurostat sollicitera dorénavant des données annuelles sur la production, en volume et en valeur, par espèce et par technique d'élevage. Des données seront réclamées sur la production des écloséries ou nurseries de juvéniles destinée à la vente. Des informations seront requises sur les quantités d'animaux capturés en milieu naturel pour les besoins des élevages aquacoles. Tous les trois ans, un bilan de la structure de la production sera par ailleurs établi, avec une attention particulière portée aux capacités d'élevage par espèce et par technique d'élevage. L'enquête sur l'aquaculture tentera de répondre dans la mesure du possible à l'ensemble de ces demandes.

Notre objectif est de mettre en place cette enquête rénovée en 2009. A priori, nous ne prévoyons pas d'en modifier l'organisation. Cette enquête sera effectuée par courrier auprès des entreprises du secteur. Un comité de concertation associera les autres unités de la DPMA, les organisations professionnelles et, éventuellement, les représentants de l'IFREMER.

Le règlement imposera aux États-membres la transmission de données dans un délai de 12 mois après le début de l'année civile. Les données 2009 devront donc être transmises avant la fin de l'année 2009. De surcroît, il sera demandé aux États-membres de fournir des rapports méthodologiques. Du reste, le règlement impose l'utilisation de méthodes validées statistiquement, couvrant au moins 90 % de la production totale en volume ; le restant pourra être estimé. Dans un premier temps, il a donc été décidé de ne conduire cette étude qu'en métropole.

L'idée est de poursuivre la réalisation de cette enquête annuelle, excepté durant les années de recensement. Un recensement sur la conchyliculture pourrait être effectué en 2012.

**Guy PAILLOTIN**

Ne pourrait-on faire entendre raison aux décideurs européens, en leur demandant de privilégier des enquêtes dont l'utilité est évidente et qui assurent un réel retour sur investissement aux contribuables européens ? Le fait est que nous conservons, dans le domaine de la pêche, un déficit en matière de statistiques économiques.

**Pierre VERDIER**

Ce règlement a tout de même été discuté au sein du groupe statistique du Conseil puis adopté par le parlement européen.

**Guy PAILLOTIN**

Le fonctionnement des instances européennes nous conduit parfois à servir les intérêts propres des statisticiens. Je souhaiterais qu'un plus grand contrôle soit exercé. A quoi bon débattre de la stratégie française en matière de statistique, pour s'apercevoir que la majeure partie des ressources est absorbée par des demandes européennes dont l'intérêt est parfois discutable ?

**Pierre VERDIER**

L'amélioration des statistiques sur la pêche est notre première priorité.

**Guy PAILLOTIN**

Compte tenu des moyens limités dont nous disposons, il conviendrait d'aller à l'essentiel. Il est regrettable que le seul recours sur certains sujets soit de s'adresser à des organismes tels l'UIPP. A force de voir nos moyens absorbés par une multitude de demandes, nous ne parvenons plus à réunir au niveau public des statistiques pourtant fondamentales.

**Philippe CUNEO**

Le Ministre s'est dernièrement montré très intéressé par les éléments de prospective. Le système statistique public sera-t-il en mesure de mener à bien toutes les opérations évoquées cet après-midi ? Comment les priorités seront-elles établies ?

**Guy PAILLOTIN**

Il s'agirait d'alerter les pouvoirs publics sur ce point.

***La formation agriculture accorde un avis d'opportunité à l'enquête sur l'aquaculture.***

**6. Demande d'accès à des données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP)****Céline ROUQUETTE**

L'Agence unique de paiement détient le registre parcellaire graphique, issu des déclarations faites par les exploitants agricoles en vue de solliciter les aides européennes. Ces déclarations contiennent des informations sur les îlots de culture, avec les cultures présentes et les surfaces associées. Le registre pourrait permettre au Scea de répondre à un certain nombre d'interrogations, portant notamment sur des zones géographiques fines (zonages *ad hoc*). Les données du registre étant géoréférencées, elles

pourraient permettre de construire des zonages à façon. Ces zonages pourront être utilisés par exemple pour répondre à un certain nombre de questions environnementales concernant notamment les bassins versants. En outre, les données du registre parcellaire graphique permettront d'améliorer le tirage des échantillons de certaines enquêtes du moyen terme 2009-2013 comme l'enquête sur les terres labourables par exemple.

### **Jean-François BASCHET**

Le registre parcellaire graphique est actuellement une source administrative excessivement riche. En revanche, elle s'avère relativement instable. Qu'en sera-t-il de ce registre si les aides directes viennent à être découplées comme cela est envisagé ?

### **Guy PAILLOTIN**

Je considère qu'il faut malgré tout accéder le plus rapidement possible à ces données. La question de fond est en réalité de savoir comment suivre les évolutions de l'agriculture compte tenu de la volatilité induite par les réformes. La question s'est d'ailleurs posée pour le RICA.

***La formation agriculture valide la demande d'accès du Scees aux données du registre parcellaire graphique détenu par l'Agence unique de paiement (AUP).***

## **V. RICA : validation du plan de sélection**

### **Emmanuel CHANTRY**

Le RICA permet effectivement d'assurer un suivi. Dans ce domaine, nous ne cessons d'ailleurs de nous battre contre des contraintes européennes de plus en plus fortes et la tentation de la DG Agriculture de tout inclure dans ce suivi. Je conserve par ailleurs quelques réserves sur les aspects environnementaux, étant données les modalités de collecte du RICA et la structure de son échantillon.

S'agissant de l'échantillon du RICA, nous sommes contraints de présenter chaque année un plan de sélection. Nous effectuons aujourd'hui un rattrapage – les années antérieures ayant été présentées avec un certain décalage. Ceci nous permettra de gagner en cohérence. L'accord de la formation agriculture du Cnis (en qualité de comité national du RICA) est cependant nécessaire.

A partir de 2003, nous avons conduit un certain nombre de réformes sur l'échantillon. La proposition est aujourd'hui de ne pas produire de modifications profondes. Les principales inflexions données concernent davantage les types d'exploitation auxquels correspondent trois modes de sélection. Nous maintenons les exploitations au forfait pour couvrir les petites exploitations ; nous retravaillons les exploitations au régime fiscal du bénéfice réel ; nous tenons compte également de la disparition des plans de développement et d'investissement dont les exploitations bénéficiaires constituaient le troisième volet de l'échantillon.

En réponse à une demande à la fois nationale et européenne, il est question d'étendre l'échantillon aux DOM, à compter de 2009. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan d'échantillonnage. Nous espérons aboutir à la fin du moyen terme 2009-2013.

### **Guy PAILLOTIN**

En principe, les rigueurs de la statistique veulent qu'on ne modifie pas un échantillon afin de préserver une certaine continuité. Il convient donc de faire évoluer avec précaution l'échantillon du RICA. L'enjeu est en réalité de se donner les moyens d'intégrer les nouveaux questionnements, tout en maintenant un certain nombre de références de façon à préserver la comparabilité des séries.

La statistique européenne demeure relativement figée. Nous accusons, de fait, un certain retard par rapport à d'autres producteurs de statistiques mondiaux (FAO, USDA, etc.) comme en témoigne l'impossibilité d'obtenir par le biais d'Eurostat certaines données sur les phytosanitaires. Ne pourrions-nous pas faire en sorte que les statisticiens français donnent de l'élan aux statistiques européennes afin que nous puissions lutter à armes égales ?

### **Emmanuel CHANTRY**

Les demandeurs européens me semblent prêts à évoluer. Il convient simplement de leur faire prendre les bonnes orientations, sans entraîner de surcharge.

### **Guy PAILLOTIN**

Il est regrettable que nous ne puissions avoir la même efficacité dans le regroupement des informations. La France, ayant de réels moyens, devrait prendre davantage le *leadership*.

### **Christian GAY**

Nous portons véritablement ce discours. Cela étant, la France est souvent considérée, au niveau européen, comme arrogante et donneuse de leçons. Il nous faut donc souvent faire porter les idées françaises par d'autres afin d'être efficaces et de promouvoir le changement. Le constat est que nous ne pouvons avancer seuls, *a fortiori* dans l'Europe des 27 – la Commission bénéficiant généralement du soutien des pays nouvellement adhérents.

### **Françoise DUSSERT**

#### **Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2008 2009 du RICA**

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au réseau d'information comptable agricole, le Conseil approuve les plans de sélections pour 2008 et 2009 du RICA.

## **Conclusion**

### **Philippe CUNEO**

Dans le cadre du moyen terme du Cnis, deux journées seront programmées à l'automne : l'une ayant pour thème les statistiques régionales et locales ; l'autre centrée sur le thème du développement durable. A cette occasion nous pourrions revenir sur les enjeux de la priorisation et sur la nécessité d'alimenter la réflexion du Ministre sur la réforme de la PAC.

### **Guy PAILLOTIN**

Merci à tous.

*La séance est levée à 18 heures 15.*

---

**Adoption du compte rendu**

*En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.*

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013
- Avant-projet de programmes statistiques 2009
- Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité
- Avis sur les programmes statistiques 2008

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête aviculture 2008 ..... 38
- Enquête de la pisciculture dans les DOM ..... 42
- Recensement agricole 2010 et enquête associée sur les méthodes de production agricole ..... 43
- Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux ..... 37
- Enquête sur l'aquaculture ..... 45
- Demande d'accès à de données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP) ..... 46

Paris le 5 septembre 2008 - N°224 /D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête aviculture 2008

---

*Programme* : 2009

*Emetteur* : Ministère de l'Agriculture et de la pêche

Direction des Affaires Financières

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 15 mai 2008, la formation Agriculture du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de pouvoir mesurer les évolutions du secteur depuis les cinq dernières années. Les conditions d'exploitation évoluent actuellement très vite, par exemple en matière de législation. En outre, la crise liée à l'épizootie de grippe aviaire en 2006 a accéléré la restructuration du secteur. La connaissance des structures de production est donc particulièrement d'actualité. L'enquête complètera également celles de l'automne 2008 sur les installations d'élevage des exploitations herbivores et porcines, permettant ainsi sur cette problématique de disposer d'informations sur l'ensemble des productions animales..

La production avicole ne bénéficiant d'aucun dispositif d'aide dans le cadre de la politique agricole commune, aucun fichier administratif n'est disponible pour ces productions.

L'aval de la filière avicole fait l'objet d'un suivi conjoncturel par le SSP : enquête mensuelle auprès des abattoirs sur un échantillon de 200 établissements, complétée par une enquête annuelle auprès de 400 abattoirs portant plus spécifiquement sur la qualité des produits ; enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de viande. Ce dispositif est complété en amont par une enquête mensuelle auprès des couvoirs, pour estimer la production au niveau national.

Par contre, le secteur de la production avicole dans les exploitations est mal connu. L'enquête Structure des exploitations agricoles collecte tous les deux ou trois ans des données limitées sur le sujet : effectifs des différentes espèces au moment du passage d'enquêteur, superficies en bâtiments utilisés par les volailles de chair. Par ailleurs, cette enquête couvrant l'ensemble des exploitations n'offre qu'une précision très limitée sur l'aviculture au niveau local. Le prochain recensement de l'agriculture (2010) restera généraliste et ne donnera pas un éclairage assez détaillé sur le sujet.

L'enquête détaillée sur l'aviculture 2008 permettra à la fois de disposer de données structurelles et techniques sur le secteur, et d'établir finement une production régionale.

Les principaux thèmes abordés seront : le niveau de production pour chaque espèce (Gallus, dinde, canard, pintade...), la description du parc de bâtiments et des conditions d'élevage, les modalités de production (type, durée d'élevage, consommations d'aliments), les conditions de stockage des déjections animales et les modalités de résorption des effluents, traitements, épandage, la main d'œuvre, la diversification de la production et les circuits de commercialisation et les équipements en matière d'abattage.

L'enquête Aviculture 2008 sera réalisée en deux volets concomitants : une enquête par sondage dans les principaux départements producteurs et une enquête complémentaire exhaustive par courrier ou téléphone, plus légère. Cette enquête dite « complémentaire » sera étendue aux DOM avec des seuils à adapter.

L'enquête s'adresse aux exploitations agricoles ayant une production avicole et la commercialisant, d'une capacité dépassant certains seuils. L'enquête par sondage devrait porter sur 8000 exploitations environ. L'enquête complémentaire devrait concerner environ 20000 exploitations.

Pour l'enquête par sondage, la collecte sera réalisée par visite d'enquêteur. Pour l'enquête complémentaire, elle le sera par courrier ou téléphone. Elle sera coordonnée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt.

L'enquête aura lieu au printemps 2009. l'enquête par sondage devrait être limitée aux principaux départements métropolitains, représentant plus de 95 % de la marge brute standard « volaille » au niveau national (en 2004, 48 départements avaient ainsi été enquêtés). Pour les régions qui ne seraient que partiellement couvertes par ce champ, l'extension aux autres départements est à l'étude.

L'enquête complémentaire couvrira l'ensemble du territoire métropolitain et les Dom.

La diffusion des résultats est prévue début 2010, avec publication :

- d'au moins un Agreste-Primeur
- de données chiffrées sur support SSP
- d'une étude plus approfondie sur support SSP, réalisée en collaboration avec l'ITAVI.
- des données en ligne seront disponibles sur le site internet.
- des publications régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITE

### **Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux**

---

*Programme* : 2009

*Emetteur* : Ministère de l'agriculture et de la pêche

Secrétariat général

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 15 mai 2008, la formation Agriculture du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête vise à quantifier la consommation, pour les usages professionnels, de produits pétroliers et non pétroliers ainsi que la production d'énergie pour l'autoconsommation et pour la vente. La précédente enquête sur les consommations d'énergie en agriculture a été réalisée en 1992, auprès d'un échantillon de 8 500 exploitations agricoles, 855 CUMA et 1 144 ETA

Les principaux thèmes abordés sont:

consommation pour les usages professionnels (chauffage et éclairage, tracteurs, autre force motrice...) des produits non pétroliers (électricité de réseau, bois, ...);

consommation pour les usages professionnels (chauffage et éclairage, tracteurs, autre force motrice...) des produits pétroliers (propane-butane, fioul domestique, gazole, essence);

caractéristique du recours aux travaux à l'entreprise (fréquence, matériels les plus utilisés, consommations / matériel, origine du carburant utilisé...);

production d'énergies renouvelables.

L'enquête envisagée en 2010 portera sur les CUMA et les ETAFR.

Les ETAFR comprennent trois catégories d'entreprises en fonction de la nature de leur activité principale (travaux agricoles, forestiers et ruraux).

Les entreprises des travaux agricoles réalisent pour leurs clients (céréaliers, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs et maraîchers), une part des travaux agricoles (travaux du sol, semis, traitements phytosanitaire, travaux de récolte...).

Les entreprises des travaux forestiers interviennent à la demande de propriétaires forestiers ou d'exploitants forestiers sur l'intégralité de la gestion forestière (coupe, débardage, travaux d'élagage visant à la production de bois de qualité, gestion simplifiée des parcelles en cours de reboisement, entretien des nouvelles plantations, l'amélioration qualitative des peuplements, logistique et le transport...).

Les entreprises des travaux ruraux sont sollicitées pour le drainage, l'assainissement ou l'exploitation en vue de la remise en culture du sol, l'aménagement des marais, l'irrigation, l'installation de canalisations, la transformation et l'entretien des espaces, l'implantation ou la valorisation de chemins ruraux et de sentiers pédestres, le reboisement, et le remembrement.

La collecte sera réalisée au cours du deuxième trimestre 2010. L'enquête couvre la France métropolitaine et aucune extension régionale n'est envisagée.

La collecte sera réalisée par interview en face à face. Aucune donnée administrative n'est utilisable et aucun appariement n'est envisagé.

Il est vraisemblable que la base de sondage sera constituée à partir des données disponibles à la mutualité sociale agricole (MSA). SIRENE sera utilisé autant que possible pour enrichir la base. Une collaboration de

la fédération nationale des CUMA (FNCUMA) et de la fédération des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux (Entrepreneurs et Territoires) sera également recherchée.

Le support privilégié pour la publication est Internet. Les données seront restituées sous forme de tableaux multidimensionnels, de graphiques, de cartes... L'ensemble de l'information mise en ligne sera gratuite. Le niveau géographique le plus fin envisagé pour la publication des résultats est la région. Le retour d'information vers les enquêtés se fera par la présentation des résultats aux représentants de la profession (FNCUMA, Entrepreneurs des Territoires).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris le 5 septembre 2008 - N°225/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Recensement 2009 de la pisciculture dans les DOM

---

*Programme* : 2009

*Emetteur* : Ministère de l'agriculture et de la pêche

Secrétariat général

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 15 mai 2008, la formation Agriculture du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

L'objectif de ce recensement est de déterminer les niveaux de production par une enquête sur le champ complet et de réunir des données structurelles sur les élevages.

Cette enquête n'a jamais été réalisée dans les DOM mais elle bénéficie de l'expérience acquise en métropole, où des recensements ont été conduits en 1992, 1998 et 2008. Ils comportent deux volets: l'un consacré à la salmoniculture (élevage de salmonidés en eau douce vive), l'autre à la pisciculture marine (élevage de bars, daurades, turbots et maigres en eau de mer).

Dans les DOM, seront concernés la salmoniculture à la Réunion, et la pisciculture marine et les élevages de crevettes d'eau douce dans l'ensemble des départements d'outre-mer et de Mayotte.

Cette enquête abordera les thèmes suivants :

- Mesure de la production de poissons et crevettes en 2008 : inventaire des espèces élevées et mesure de la production par espèce.
- Structure de la production : statut et gestion de l'entreprise, identification des sites de production, main-d'œuvre, modes de commercialisation.
- Techniques de production : mode d'alimentation en eau de la pisciculture, équipements et matériels, suivi sanitaire, alimentation, pratiques d'élevage.
- Eventuellement: impact sur l'environnement : gestion des rejets.

En métropole, il n'existe pas de seuil de production pour la pisciculture marine ; un seuil de 2t de salmonidés ou 20.000 oeufs embryonnés est utilisé en salmoniculture. Ces seuils seront éventuellement adaptés au cas spécifique des DOM.

L'enquête est exhaustive pour les entreprises des Dom et de Mayotte ayant produit en 2008 au delà des seuils retenus.

La collecte sera réalisée fin 2009. Le mode de collecte est par visite d'enquêteur (temps moyen: 1 heure; maximum : 2 heures 30) ou directement par le service d'information statistique et économique des directions de l'agriculture et de la forêt.

La liste des unités à enquêter sera établie à partir : des listes de sites d'élevage figurant dans les fichiers administratifs : DAF, installations classées et du fichier de l'IFREMER.

La diffusion des résultats est prévue courant 2010 avec publication de données chiffrées sur support Agreste.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITE

### **Recensement agricole 2010 (RA2010) et enquête associée sur les méthodes de production agricole (MPA)**

---

*Programme* : 2009

*Emetteur* : Ministère de l'agriculture et de la pêche

Secrétariat général

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 15 mai 2008, la formation Agriculture du Cnis a examiné le projet en référence.

Le RA2010 a pour objectif d'actualiser les connaissances sur le monde agricole. Les principaux thèmes du questionnaire sont la structure des exploitations agricoles, les superficies cultivées et les cheptels, la population agricole et l'emploi, les moyens de production (bâtiments, matériels,...), les activités para-agricoles (agrotourisme, vente directe à la ferme,...). D'autres thèmes, liés à des besoins nouveaux d'information, permettent de décrire les signes de qualité (labels, agriculture biologique, appellation d'origine contrôlée,...), certains aspects de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, les aides perçues dans le cadre du développement rural. Des questions plus ciblées pourront concerner certains secteurs, comme la viticulture.

L'enquête associée sur les méthodes de production agricole est ciblée sur les méthodes de travail et de conservation du sol, les techniques d'apports de fumure organique, certaines caractéristiques paysagères, les méthodes de protection des plantes, le pâturage, le logement des animaux, l'irrigation.

Le recensement agricole couvre l'ensemble des unités qui répondent à la définition statistique de l'exploitation agricole. Une exploitation agricole est une unité économique et de production, qui satisfait simultanément les trois conditions suivantes : elle produit des produits agricoles (y compris maintien des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales donnant droit à versement de subventions), elle atteint une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production...), elle est soumise à une gestion courante indépendante. Cette définition est conforme aux textes communautaires. Les seuils de taille définissant les exploitations à enquêter sont inchangés par rapport au recensement de 2000.

Le champ de l'enquête associée MPA est le même que celui du RA.

Le RA 2010 et l'enquête associée MPA couvrent la France métropolitaine et les cinq DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, et Mayotte qui devient un DOM en 2010). Les extensions régionales ne correspondent pas à des unités interrogées supplémentaires dans la mesure où le recensement est exhaustif mais à des questions supplémentaires pour les mêmes unités enquêtées.

L'unité est l'exploitation agricole et le nombre d'exploitations attendu en 2010 est de l'ordre de 500 000.

Le recensement agricole est exhaustif. La liste des unités à enquêter sera obtenue au terme de deux opérations successives. Une première liste d'exploitations potentielles sera établie par appariement entre la BSR du Scees (base de sondage rénovée, ie base de données issue du recensement de 2000, et mise à jour avec les informations recueillies lors des enquêtes intermédiaires), le système d'information du MAP (données administratives : fichiers d'aides, identification des cheptels...), le répertoire Sirène sur le champ agricole et, éventuellement, le fichier de la mutualité sociale agricole (MSA). Puis des commissions communales seront organisées afin de vérifier la complétude de ces listes.

L'enquête associée sur les méthodes de production portera sur un échantillon d'environ 40 000 exploitations, tiré dans l'échantillon de l'enquête Structures 2007. Selon le projet de règlement européen,

l'enquête MPA doit en effet être statistiquement représentative au niveau régional (niveau NUTS 2), en ce qui concerne la taille et le type des exploitations agricoles, et respecter certaines exigences de précision définies dans le règlement.

La collecte du RA 2010 et de l'enquête associée MPA sera réalisée en face à face par enquêteur, en mode Capi.

Un pré-remplissage est prévu sur certaines questions pour les exploitants ayant fait une déclaration administrative, principalement sur les superficies des cultures principales (fichier des déclarations de surface). Il est également envisagé d'utiliser le fichier de la MSA pour renseigner en pré-remplissage les données sur la main-d'œuvre salariée lorsque celles-ci sont disponibles. Dans ces cas là et pour ces questions, l'entretien sera basé sur une confirmation des données déclarées.

Les questions du règlement européen portant sur les mesures de soutien au développement rural (2<sup>ème</sup> pilier de la PAC) feront l'objet d'une substitution totale a posteriori par des données administratives (fichiers AUP, CNASEA, ...), celles-ci étant par nature exhaustives.

Pendant la collecte, des contrôles seront réalisés sur les données collectées à partir de données antérieures, qu'elles soient statistiques (enquêtes intermédiaires sur la structure des exploitations agricoles, ...) ou éventuellement administratives.

L'enquête associée sur les méthodes de production constituera un module Capi distinct, qui sera adjoint au questionnaire RA pour les exploitations appartenant à l'échantillon.

La collecte d'informations préalables pour établir la liste d'unités à enquêter aura lieu de décembre 2009 à mars 2010.

La collecte des questionnaires du RA 2010 et de l'enquête associée MPA se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 janvier 2011.

Concernant le recensement agricole, le règlement européen impose de transmettre à la Commission les résultats individuels validés avant le 31 mars 2012. Pour l'enquête associée sur les méthodes de production, les données individuelles, couplées à celles du RA et validées, doivent être transmises au plus tard le 31 décembre 2012. Un groupe de travail sur la diffusion des résultats, rassemblant des producteurs, des utilisateurs et des diffuseurs, étudie l'intérêt et la possibilité technique de publier des résultats provisoires, avant la production des résultats définitifs.

Le support privilégié pour la diffusion des résultats statistiques sera Internet. Les données seront restituées sous forme de tableaux multidimensionnels, de graphiques, de cartes et de documents associés aux sources statistiques. L'ensemble de l'information mise en ligne sera gratuite.

Le niveau géographique le plus fin envisagé pour la publication des résultats est la commune, sous réserve de respecter le secret statistique.

Le retour d'information vers les enquêtés se fera par la présentation des résultats aux représentants de la profession agricole, et par des interventions dans les chambres d'agriculture.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour le recensement agricole 2010 et pour l'enquête associée sur les méthodes de production agricole.

Paris le 5 septembre 2008 - N°228 /D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête aquaculture

---

*Programme* : 2009

*Emetteur* : Ministère de l'agriculture et de la pêche

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)

Au cours de sa réunion du 15 mai 2008, la formation Agriculture du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

L'objectif de l'enquête est de dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée, estimer les productions annuelles, et l'emploi concerné en nombre et équivalent temps plein.

L'enquête annuelle porte sur les entreprises en conchyliculture, en pisciculture marine, en pisciculture en eau douce pratiquant les éclosions et/ou l'élevage d'animaux aquatiques pour la vente vers différentes destinations : entre professionnels, repeuplement, circuits de pêche de loisir pour la consommation. Il est ajouté la production d'œufs non embryonnés pour la consommation humaine (notamment caviar d'esturgeon) et la production d'algues en eau salée.

Une extension aux DOM pourra être envisagée si le concours des services administratifs ou de centres de recherche locaux peut être organisé.

Il n'est pour l'instant pas envisagé de recourir à un échantillonnage et l'enquête est exhaustive.

L'enquête « Aquaculture » est annuelle et intervient au cours du second trimestre de l'année civile de référence pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du futur règlement européen.

Le questionnaire et les documents annexes sont distribués par courrier aux enquêtés qui disposent d'une enveloppe de réponse prépayée. Deux relances par courrier sont généralement effectuées et un contact téléphonique peut être programmé pour joindre les entreprises non répondantes pour rappeler l'importance de leur réponse.

Aucun appariement des réponses pour la production ou l'emploi n'est effectué avec d'autres sources administratives

L'exploitation des résultats est effectuée par le BSPA.

En plus de permettre de répondre aux règlements de communication de statistiques à la Commission, FAO, OCDE, les résultats de l'enquête sont intégrés au Bilan annuel de production (DPMA & OFIMER), aux revues GraphAgri et Bima. Il est envisagé une publication annuelle d'un quatre-pages sur l'activité aquacole.

Les résultats agrégés au niveau métropole, régions, départements sont envisagés mais suivant le secteur concerné (conchyliculture, salmoniculture, pisciculture marine ...) des regroupements sont effectués pour satisfaire le secret statistique. Ces résultats sont communiqués aux services de la DPMA et aux instances professionnelles. Ils servent pour répondre aux questions adressées au BCS par des centres de recherche, par des services administratifs régionaux...

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 5 septembre 2008 - N°229/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES**  
**AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**  
**Données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP)**

---

*Émetteur* : Ministère de l'agriculture et de la pêche  
Secrétariat général  
Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 15 mai 2008, la formation Agriculture du Cnis a examiné la demande d'accès à des données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP).

Les données demandées sont celles du Registre parcellaire graphique.

L'objectif est de permettre des études locales fines à partir des données géo-référencées pour répondre à une demande sans cesse croissante sur les territoires et améliorer les tirages d'échantillon de certaines enquêtes.

Le registre parcellaire graphique fournit le géoréférencement de tous les îlots de cultures des exploitations agricoles qui déposent, dans le cadre des règlements européens, une déclaration de surfaces pour l'obtention d'aides agricoles ainsi que les surfaces et les cultures présentes sur ces îlots.

Ces informations permettent des études sur des zonages géographiques plus appropriés que les niveaux géographiques administratifs. Elles permettent par exemple d'étudier les problèmes environnementaux liés aux modes de cultures (engrais, produits phytosanitaires) sur des zones particulières comme les bassins versants. Elles peuvent également répondre à des besoins d'informations en matière d'aménagement du territoire.

Ces informations permettent d'autre part, en concentrant le tirage des points à observer sur les îlots comportant certaines cultures, d'améliorer le tirage de l'échantillon de diverses enquêtes comme l'enquête sur les terres labourables (estimation des rendements, entre autres).

La périodicité de la transmission est annuelle et il n'y a pas de dispositif statistique existant sur le même sujet.

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.